

En bio,

semons la

diversité !



Recueil d'expériences du
réseau FNAB sur les semences
de population en grandes cultures



Sommaire

3 **Edito**

4 **Pourquoi ce recueil ?**

Partie 1 : Semences de population de quoi parle-t-on ?

7 **Éléments de vocabulaire**

10 **Pourquoi cultiver des semences de population ?**

11 **Qui sont les producteurs bio utilisant des semences de population et pourquoi ?**

12 **Prenez l'exemple du blé ...**

13 **Se réapproprier les savoir-faire**

15 **Qu'ai-je le droit de faire avec des semences de population ? (cadre réglementaire)**

Partie 2 : Les expériences du réseau FNAB

23 **Carte de France des initiatives bio sur les semences de population en grandes cultures**

24 **Thèmes des actions menées par le réseau FNAB**

31 **Témoignages de deux structures pionnières du réseau FNAB : Bio d'Aquitaine et CAB Pays de la Loire**

Partie 3 : Partenaires et ressources

42 **Partenaires nationaux du réseau FNAB sur la thématique des semences de population en grandes cultures**

47 **Ressources et bibliographie dans le réseau FNAB**

49 **Conclusion à deux voix par Florent Mercier et Bertrand Lassaigne**

Semence de population tout un programme

edito

« Je rencontre depuis plusieurs années, au travers divers événements du réseau de la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB), des paysans de toute la France. Je dois vous l'avouer, en 2008 lorsque je me suis installé, j'étais loin de m'imaginer ce que j'allais vivre à la rencontre de notre réseau de paysans bio.

Découvrir des hommes et des femmes qui intègrent leurs fermes dans l'écosystème de leur territoire et qui sont à la recherche d'autonomie, de qualité, de solutions agronomiques. Des femmes et des hommes qui décident de prendre à bras le corps ce dossier de la biodiversité cultivée, sujet qui au-delà de la gestion des fermes, répond à des enjeux sociétaux.

Pour rappel, en quelques chiffres (extrait du dossier de la Fête de la biodiversité de Bio d'Aquitaine) : **3 à 4 variétés couvrent 60% de l'assolement en blé et 80% des légumes cultivés il y a 50 ans ont disparus.** Face à ce constat et à plus de 10 ans de mobilisation, c'est aujourd'hui **plus de 600 agriculteurs qui conservent des semences oubliées des grands semenciers.**

C'est en effet, en 2003 que la FNAB, avec d'autres réseaux paysans, a participé aux rencontres d'Auzeville «Cultivons la bio diversité dans les fermes». Cet événement a permis de sortir les semences de population - également appelées semences paysannes - de l'anonymat, de **débattre du droit des paysans à ressemer et échanger leurs semences.** Il a notamment donné naissance au Réseau Semences Paysannes (RSP) indispensable relai de terrain dont la FNAB a été membre fondateur.

Sur le terrain, les partenaires du réseau FNAB sont nombreux à œuvrer pour la biodiversité. Les GRAB et GAB, impliqués sur ce sujet, travaillent en symbiose avec ceux-ci. **Le rôle de notre réseau consiste aussi à l'accompagnement de la mise en place de micro-filières avec des artisans intéressés pour valoriser les productions issues de ces semences aux saveurs et qualités nutritionnelles souvent très intéressantes.**

La question des semences est primordiale en bio : conserver une biodiversité et des savoir-faire dans les fermes mais aussi pouvoir acheter différents types de semences bio répondant aux besoins variés des producteurs bio et de leurs filières. Au delà de cet investissement à intensifier dans les semences de population sur le terrain et via le RSP, la FNAB s'implique également dans le lien avec les opérateurs de semences (obtenteur, semenciers) pour augmenter les semences bio disponibles ; une meilleure mobilisation du réseau est là aussi nécessaire.

Alors merci aux hommes et aux femmes qui, au quotidien, oeuvrent à tout niveau pour la vie... Et **espérons que ce recueil sème des envies nouvelles pour les producteurs bio et contribue à mobiliser le réseau FNAB sur la biodiversité cultivée !**



Tony CHOCARDELLE
administrateur, référent grandes cultures FNAB, président de la FRAB Champagne-Ardenne



Pourquoi ce recueil ?

La FNAB et les semences de population

Les agriculteurs bio du réseau FNAB (Fédération Nationale d'Agriculture Biologique) travaillent sur les semences de population depuis maintenant plus de 10 ans. La FNAB fait partie des quatre membres fondateurs à l'origine du Réseau Semences Paysannes (RSP), créé en 2003 lors des rencontres d'Auzeville. Tout d'abord au travers des actions de terrain portées par les producteurs d'AgroBio Périgord et de Bio d'Aquitaine (maïs et tournesol), puis par la CAB Pays de la Loire (céréales à paille), la FNAB compte aujourd'hui de nombreuses autres structures œuvrant pour la biodiversité cultivée.

La thématique des semences de population est également largement développée en dehors du réseau FNAB, avec des associations dédiées, ou des associations membres d'autres réseaux nationaux (CIVAM, FADEAR...). Celles-ci travaillent très souvent en partenariat direct avec les associations locales membres du réseau FNAB et sont pour la plupart d'entre elles membres du RSP.

Face à une demande grandissante des agriculteurs bio du réseau et face à une réglementation sur les semences de population en pleine mutation, il a paru important de réaliser ce recueil sur les expériences du réseau FNAB sur les variétés de population en grandes cultures. Ceci tant pour présenter les acteurs de la FNAB travaillant sur les semences de population, que pour mettre en lien les structures travaillant sur cette thématique et apporter quelques notions de base (réglementation, aspect pratiques, expériences, ressources biblio...).

Ici vous trouverez...

- Quelques enjeux de la biodiversité cultivée pour les producteurs bio
- La situation réglementaire générale sur les semences de population
- Les actions du réseau FNAB sur les semences de population en grandes cultures
- Les personnes ressources du réseau travaillant sur les semences paysannes et les thèmes de leurs travaux
- Les partenaires multiples et précieux sur ce sujet



Épis de maïs population (différentes variétés).

Ça peut intéresser...

- Les producteurs/trices bio voulant se réapproprier ses savoir-faire de multiplication, sélection, des semences en lien avec leur terroir et leurs besoins spécifiques
- Les producteurs/trices bio et/ou leurs partenaires de territoires cherchant tout simplement de l'information sur les semences de population - aussi appelées semences paysannes -
- Les organisations de développement ou économiques travaillant sur la bio et accompagnant les producteurs bio

Pourquoi ?

Dix ans après la rencontre d'Auzeville et la création d'une dynamique organisée sur les semences paysannes notamment par la création du RSP, de nombreux paysans bio questionnent la FNAB sur ces dernières.

Paysans Boulangers mais aussi polyculteurs et polyculteurs éleveurs s'intéressent aux **qualités agronomiques et nutritionnelles**, à l'**adaptabilité de ces semences** et à l'**autonomie qu'elles apportent dans les choix technico-économiques de leur système**.

Ce recueil traite spécifiquement des semences de population en grande culture pour répondre aux questionnements de ces producteurs.

Il apporte des éléments de définition et éclaire les spécificités de ces semences par rapport aux semences certifiées et de fermes.

La FNAB participe par ailleurs aux discussions avec les semenciers pour porter les attentes des producteurs bio vis-à-vis des semences certifiées bio dont la diversité de l'offre est plébiscitée pour répondre à des situations diverses, pédoclimatiques et/ou de marchés.

Les semences de population en grandes cultures contribuent aux enjeux d'autonomie, de maîtrise de l'origine des semences, de réappropriation des savoir-faire, de maintien de la biodiversité et représentent un atout pour aborder les changements climatiques.

Elles permettent aussi la **création de micro-filières** et de **dynamiques de territoires**. En cela, promouvoir ses savoir-faire s'inscrit pleinement dans le cadre des projets agro-écologiques et Ambition Bio 2017 portés par le Ministre de l'Agriculture.



Epi de blé population

Ont participé à la rédaction :

Bio d'Aquitaine et la CAB Pays de la Loire, structures pionnières sur ce sujet, pour partager leurs expériences.

La **FNAB** pour mutualiser les initiatives des **GAB** (Groupement d'Agriculteurs Biologiques) et **GRAB** (Groupement Régional d'Agriculteurs Biologiques) et pour inviter l'ensemble du réseau à s'intéresser aux semences de population biologiques.

Partenaires associés : Le **RSP** (dont plusieurs structures du réseau FNAB sont membres) pour apporter son expertise juridique.

Semences de population de quoi parle-t-on ?



- 7 *Éléments de vocabulaire*
- 10 *Pourquoi cultiver des semences de population ?*
- 11 *Qui sont les producteurs bio utilisant des semences de population et pourquoi ?*
- 12 *Prenons l'exemple du blé ...*
- 13 *Se réappropriier les savoir-faire*
- 15 *Qu'ai-je le droit de faire avec des semences de population ?
(cadre réglementaire)*

Éléments de vocabulaire

Biodiversité cultivée, semences paysannes ou de population...des termes et concepts propres au vocabulaire de l'autoproduction de semences paysannes à la ferme, qui ne sont pas toujours clairs pour tout le monde. Pour mieux comprendre de quoi il est question et échanger plus facilement sur cette thématique, ce glossaire rappelle la définition des termes couramment rencontrés.

LA BIODIVERSITÉ CULTIVÉE

La biodiversité agricole, diversité des espèces, des races, des variétés, a toujours existé dans les champs et dans les jardins. Au travers des siècles, **l'Homme** a domestiqué les plantes sauvages. Au gré de ses observations et de ses découvertes fortuites, il **a choisi les plantes qui correspondaient à ses besoins et répondaient à sa sélection, créant ainsi, dans un processus de co-évolution, cette biodiversité cultivée.**

A l'heure actuelle, la biodiversité cultivée connaît une érosion sans précédent.

Par exemple, aujourd'hui en France, seules 3 à 4 variétés couvrent 60% de l'assolement en blé et 80% des légumes cultivés il y a 50 ans ont disparus.

Cet appauvrissement de la biodiversité cultivée, réelle atteinte à notre patrimoine historique et culturel, est aussi une véritable mise en danger de la sécurité alimentaire.

A l'inverse des « banques de semences » qui stockent ce patrimoine végétal et animal dans des congélateurs, certains paysans cultivent et sélectionnent encore dans leurs champs, leurs jardins et au sein de leurs cheptels, de nombreuses populations et variétés anciennes.

Les agriculteurs et jardiniers engagés dans divers programmes portés par les structures FNAB et partenaires font revivre cette biodiversité et les savoir-faire paysans qui y sont associés.

La FAO estime que **75%** de la diversité génétique des plantes cultivées a été perdue entre 1900 et 2000

80% des légumes cultivés il y a **50 ans** ont disparus



Abeille sur tournesol population : des questions se posent sur la désertion des champs de tournesols hybrides par les abeilles ces dernières années

LES SEMENCES PAYSANNES OU DE POPULATION

Dès les années 2000, une réflexion s'est engagée sur l'importance pour la bio de sauvegarder l'accès des paysans aux variétés « locales » non enregistrées au catalogue, et en conséquence sur la différenciation de la pratique des semences de ferme de variétés commerciales et des semences de variétés non commercialisées produites exclusivement à la ferme, au sein de différents groupes (Conf, N&P, FNAB, MCBD et CNDSP). Celle-ci s'est concrétisée par la naissance du concept de « semence paysanne » lors des premières rencontres « semences paysannes, cultivons la biodiversité dans les fermes » réunies à Auzeville en février 2003.

Correspondant à une réalité millénaire et étant à l'origine des plantes modernes cultivées aujourd'hui, les semences paysannes existaient déjà mais n'étaient pas reconnues à part entière. **Ce terme vise à les différencier des semences commerciales développées à partir du 19ème siècle, généralisées durant la deuxième partie du 20ème siècle et sélectionnées en dehors des champs de production agricole des paysans par des entreprises semencières.**

Les semences paysannes sont produites « à la ferme » mais elles se distinguent, dans le langage courant, du concept de « semences de ferme », qui correspondent à celles multipliées à partir de variétés commerciales protégées par un COV ou un autre titre de propriété intellectuelle (brevet, marque...).

Les semences paysannes appelées aussi semences de population, sont directement issues de variétés sélectionnées et multipliées par les agriculteurs eux-mêmes.

La sélection paysanne est à l'origine de l'ensemble des espèces cultivées et reste encore largement dominante dans l'agriculture mondiale actuelle. Ce n'est qu'en Europe de l'Ouest puis dans les autres pays industrialisés qu'elle a été progressivement remplacée depuis la fin du 19ème siècle par la sélection industrielle et aujourd'hui par des technologies de manipulations génétiques.

Tableau récapitulatif de la distinction en semences paysannes, fermières et commerciales

Usage par le paysan Nature de la variété	Sélection	Conservation ou maintenance	Multiplification	Utilisation
Semence paysanne	●	●	●	●
Semence fermière (1)			●	●
Semence certifiée commerciale (2)				●

(1) l'agriculteur produit sa semence à partir de variétés commerciales et en rachète de temps en temps.

(2) l'agriculteur est simple utilisateur et rachète sa semence chaque année.

Source : G. Kastler, R. A. Brac de la Perrière, Semences et droits des paysans, RSP/BEDE, 2009, p. 7.



DÉFINITION DES SEMENCES PAYSANNES (en cours de finalisation - non définitive)

Les semences (*) paysannes sont un ensemble de populations dynamiques reproductibles par le cultivateur, sélectionnées et multipliées avec des méthodes non transgressives de la cellule végétale et à la portée du cultivateur final, dans les champs, les jardins, les vergers conduits en agriculture paysannes, biologiques ou biodynamique. Ces semences sont renouvelées par multiplications successives en pollinisation libre et / ou en sélection massale. Elles sont librement échangeables dans le respect des droits d'usage définis par les collectifs qui les font vivre. Une semence paysanne est issue d'un processus nécessairement collectif. Elle est produite par un paysan impliqué dans un ou des réseaux de gestion de la biodiversité cultivée.

* semences = semences et plants

DÉFINITION DES VARIÉTÉS PAYSANNES (en cours de finalisation - non définitive)

Les semences paysannes peuvent appartenir à des variétés populations ainsi définies:

Les variétés populations sont composées d'individus exprimant des caractères phénotypiques proches mais présentant encore une grande variabilité leur permettant d'évoluer selon les conditions de cultures et les pressions environnementales. Elles sont définies par l'expression de caractères issus de combinaisons variables de plusieurs génotypes ou groupes de génotypes. Une variété population est définie comme une entité eut égard à son aptitude à être reproduite conforme avec des pratiques agronomiques et dans un environnement déterminé.

LES VARIÉTÉS POPULATIONS

Les variétés populations sont composées d'individus tous différents présentant une grande variabilité (à l'opposé des hybrides, où toutes les plantes sont des clones), mais génétiquement proches et exprimant des caractères phénotypiques communs.

Toutes les plantes à l'intérieur d'une variété population se combinent entre elles par pollinisation libre et croisée, entraînant une grande diversité génétique (large base génétique).

Ainsi les populations sont très variables et présentent une plus grande souplesse d'adaptation, leur permettant d'évoluer selon les conditions de cultures, la diversité naturelle des terroirs et les pressions environnementales. Une variété population est définie comme une entité eue égard à son aptitude à être reproduite conforme avec des pratiques agronomiques et dans un environnement déterminé.

Individus **différents mais proches** génétiquement

Combinaison par **pollinisation libre et croisée**

« Une variété population est un **réservoir de solutions** »

Véronique Chable,
INRA, 2009

Qu'est-ce qu'une variété ?

On parle souvent de variété, mais de quoi s'agit-il en réalité ?

Les plantes cultivées sont classées par familles, genres, espèces et variétés.

Par exemple pour l'espèce du maïs (*Zea mays*), appartient au genre *Zea* et à la famille des graminées (*Poacées*). Pour cette espèce, il existe de nombreuses variétés différentes (Hybrides : *Naudy*, *Splendis*, *Zodiac* / Variétés paysannes : *Ruffec*, *Grand Roux Basque*, *Lavergne*...).

Ex : Famille des Brassicacées (4 pétales en croix comme le chou, la roquette, les radis...)

Ex : Le genre « Brassica » comprend tous les choux, la moutarde noire, le colza, le navet...

Une espèce se définit comme un groupe d'individus présentant des caractéristiques similaires et pouvant se reproduire entre eux, donner une descendance fertile, mais ordinairement stérile avec tout individu d'une autre espèce. Ex : « *Brassica oleracea* » regroupe tous les choux.

FAMILLE

GENRE

ESPECE

VARIÉTÉ

Au sein d'une espèce une variété est définie comme un ensemble de plantes pouvant être clairement identifiées par des caractères morphologiques, physiologiques et génétiques communs qui les distinguent des autres plantes de la même espèce. Ex : « *Brassica oleracea* var. *cauliflora* » qui est le brocoli, « *Brassica oleracea* var. *botrytis* » qui est le chou-fleur...

Au sein d'une même variété, des variations peuvent apparaître, ce sont les CULTIVARS, souvent la conséquence d'une sélection ciblée.

Remarque : Juridiquement, un ensemble de plantes qui ne répond pas aux critères DHS du catalogue officiel, n'est pas une variété, mais un « cultivar », « une population », une « ressource phylogénétique »...

Sources :

- Dossier de presse de la Fête de la biodiversité cultivée – 2013 – Bio d'Aquitaine
- Définition semences paysannes – RSP – En cours de finalisation
- L'Aquitaine cultive la biodiversité 2001-2011 – 10 ans d'expériences et d'expérimentation sur les variétés paysannes de maïs et tournesol – Bio d'Aquitaine – 2011
- La biodiversité ça se cultive aussi – Journal/Exposition – RSP – 2010

Pourquoi cultiver des semences de population ?

Les semences de population redonnent sens à la mission première de l'agriculteur : **pouvoir cultiver des espèces et variétés s'adaptant au mieux aux conditions pédo-climatiques de son terroir.**

Aujourd'hui, des initiatives vont dans ce sens... Retrouver les gestes et savoir-faire qui ont quasiment toujours existés : sélection, multiplication, adaptation...

Aussi, bien souvent, **pour aller encore plus loin dans la logique d'autonomie**, très présente dans l'agriculture biologique, et **ne pas dépendre des semenciers et lobbies économiques** autour de la semence, des paysans font le choix d'expérimenter les semences de population. Gage d'adaptation à leur système et leurs spécificités, ce geste de réappropriation traditionnel permet de concourir à **plus de biodiversité cultivée.**

La reconquête d'un savoir et de savoir-faire disparus demande de partager. Pour cela, il faut se réapproprier les techniques, tester, rater, recommencer et surtout échanger pour avancer.

La démarche collective est certainement le moyen le plus important pour se motiver et générer des avancées.

Dans le réseau bio, l'accompagnement de ces groupes de producteurs se fait par les Groupements d'Agriculture Biologique départementaux et régionaux en collaboration avec d'autres associations comme le RSP.

Ce **travail collectif** se révèle indispensable pour favoriser des partenariats avec d'autres structures (associations, instituts de recherche...) mais surtout pour poursuivre la dynamique de diffusion, de réappropriation des techniques par les paysans. Il permet aussi de mettre en relation les différents acteurs des filières bio pour une valorisation plus adaptée.

L'intérêt, de plus en plus fort, **des instituts de recherche** tel l'INRA à travailler sur le sujet des variétés de pays, dans une logique de sélection participative, permet à ce réseau de producteurs en développement d'être appuyé scientifiquement et ainsi reconnu.

... **autonomie des fermes**
adaptation au territoire ...



plus de biodiversité ...
... **travail collectif**
qualité nutritionnelle ...
Alternative OGM

Qui sont les producteurs bio utilisant des semences de population et pourquoi ?



Une **vaste étude conduite entre 2011 et 2012, pilotée par l'Agence Bio**, a permis de dresser un état des lieux concernant les semences biologiques en France.

La FNAB y a contribué en enquêtant sur l'utilisation par les producteurs bio des semences de population - appelées aussi semences paysannes - de grandes cultures.

Cette enquête, réalisée en 2011 (118 réponses exploitables) montre une grande diversité des utilisateurs : polycultures élevages (tout élevage), grandes cultures, paysans boulangers.

83 % des répondants utilisent des semences de population et sur les 20 producteurs qui n'en utilisaient pas, 11 souhaitent s'en servir.

Les principales espèces concernées étaient :

 **58%** le **blé tendre**

 **50%** le **maïs**

 **26%** le **tournesol**

6% utilisaient aussi des semences de population de **soja**

L'utilisation de ces semences était en croissance régulière depuis 2003, année de création du RSP et de la mise en place de programmes de sélection participative et d'essais techniques.

Sur les raisons de leur utilisation :

44% des agriculteurs avaient répondu « **leur capacité d'adaptation** »

Les populations, de par leur grande diversité génétique intrinsèque, ont la capacité d'évoluer et de s'adapter aux différentes conditions pédoclimatiques (terroirs, sols, climat) et pratiques culturales, ce qui était considéré par les agriculteurs enquêtés comme leur principale qualité.

33% « **la contribution à l'autonomie** »

L'autonomie était citée vis-à-vis des semences et des intrants mais aussi et surtout comme autonomie globale des paysans sur leur ferme bien souvent liée à l'adaptation des semences à leurs besoins : « La sélection paysanne suscite la réflexion concernant l'impact qualitatif du choix de la flore pour les animaux ».

Le **prix des semences** n'arrivait qu'ensuite **29%**

suivi par la **qualité** **20%**

et l'**intérêt pour la biodiversité** **16%**

La qualité était également appréciée de façon globale organoleptiques et nutritionnelles pour le produit et agromomique pour la culture : « paille haute, plus de matière organique pour le sol et l'élevage ».



Prenez l'exemple du blé ...

Une variété de blé tendre obtenue par l'INRA en 1989, Renan, représente près d'un tiers des surfaces en bio. Cette variété a été spécialement sélectionnée pour la bio : résistance aux maladies, qualité boulangère, développement végétatif...

Depuis le début des années 2000, des variétés sélectionnées en bio ont commencé à être commercialisées en France, des variétés autrichiennes et suisses (Capo, Ataro, puis Pirénéo, Ludwig...). Des variétés plus hautes en paille, dont le grain est également recherché par les meuniers. Ces variétés semblent être les seules alternatives aux variétés industrielles semi-naines du commerce.

Mais une poignée de paysans à travers la France va découvrir qu'il existe des variétés bien plus hautes en paille, de toutes les couleurs, de toutes les formes avec une infinie diversité cultivée, un patrimoine très peu utilisé dans les programmes de sélection : les blés anciens et de pays.

Ces variétés sélectionnées par nos ancêtres paysans regorgent d'intérêts pour l'agriculture biologique d'aujourd'hui. D'abord parce que **leurs rendements en grains et surtout en paille sont souvent supérieurs aux variétés modernes dans des conditions difficiles** : sols pauvres, sécheresse, faible fertilisation, etc. **Leur grande vigueur végétative et leurs hautes pailles permettent une meilleure compétition par rapport aux adventices**, principale difficulté de la culture du blé biologique.

Cette grande production de biomasse, bien supérieure aux blés modernes, **alimente la vie du sol**, pilier indispensable de l'agro-écologie. De plus, **le système racinaire de ces blés anciens est plus développé**, explore mieux le sol grâce à des racines plus fines, plus longues et plus nombreuses. Enfin, ces blés présentent des **qualités nutritionnelles indéniables** grâce à des teneurs élevées en vitamines, minéraux, oligo-éléments et antioxydants, et surtout en protéines. Mais en raison de leurs **glutens** le plus souvent **fragiles et mous**, ces blés de pays ne sont pas adaptés à la boulangerie industrielle et sont plus particulièrement **destinés à la fabrication artisanale de pains au levain** dont ils améliorent la digestibilité et la saveur.

Ces blés semblent prometteurs pour sélectionner des blés adaptés au terroir et à la bio, pour la relocalisation des activités agricoles, pour aller vers plus d'autonomie des fermes.

Mais un travail s'impose pour rendre accessible ces semences, trouver les meilleures variétés aux conditions locales, **approfondir les forces et les limites de ces grands blés dans les différents terroirs**, des plus pauvres aux plus riches.

Source :

Guide Technique « Des Blés bio...diversité » - Edition 2012



Se réappropriier les savoir-faire

Une perte rapide des savoir-faire

La pratique de l'autoproduction de semence à la ferme existe depuis des millénaires, et pourtant, en Europe et notamment en France, celle-ci s'est perdue en moins d'un demi-siècle.

Avec la création du métier de semencier, la spécialisation des activités de sélection pour l'amélioration des plantes cultivées et l'arrivée de variétés performantes dans un système d'agriculture intensive, les agriculteurs se sont rapidement éloignés de leurs pratiques ancestrales, les jugeant souvent démodées.

En parallèle ils se sont vus peu à peu dépossédés de leurs droits fondamentaux à pouvoir multiplier, donner, échanger et vendre de la semence.

Des savoir-faire indispensables

Retrouver, cultiver, multiplier des variétés paysannes ne peut se faire sans la connaissance et la maîtrise d'un minimum de savoir-faire. Des connaissances de base sont la clé de réussite de toute autoproduction de semence à la ferme.

De plus en plus d'agriculteurs ne veulent plus être uniquement un maillon de la chaîne de production et souhaitent se réapproprier cette activité inhérente au métier de producteur. Ainsi ils redonnent une certaine valeur à leur travail et peuvent maîtriser l'origine de leur semence.

De plus, l'acte de « faire sa semence » pousse souvent à une meilleure observation de ses variétés, du comportement des plantes, des réactions avec l'environnement, de l'adaptation au terroir et donne souvent envie d'expérimenter de nouvelles idées de sélection.

Retrouver les savoir-faire

Les savoir-faire n'ont heureusement pas tous disparus. Même si la transmission de génération en génération s'est interrompue, il est possible aujourd'hui d'en retrouver une grande partie.

→ AUPRÈS DES ANCIENS

Il reste des agriculteurs dont les parents ont transmis des informations et même des variétés encore accompagnées des savoir-faire permettant leur reproduction. Ces personnes sont souvent des mines d'or trop peu exploitées !

→ OUVRAGES, JOURNAUX, ARCHIVES

Malgré le fait que les pratiques étaient le plus souvent transmises de bouche à oreille, des informations peuvent être retrouvées dans des ouvrages qui retracent des événements historiques, des journaux et manuels agricoles d'époque, ou des archives locales et nationales.

→ RECHERCHE, RÉFÉRENCES SCIENTIFIQUES ET SOCIOLOGIQUES

Des chercheurs travaillent sur la thématique des semences de population, souvent dans une démarche de sélection participative, incluant tous les acteurs (agriculteurs/animateurs-techniciens/chercheurs). De nombreux domaines sont concernés, tant l'agronomie, que la sélection et l'amélioration des plantes, la génétique, les sciences humaines, sociales, et l'économie.

Ces projets de recherche et les publications qui en sont issues permettent de recréer de la connaissance et de compléter les savoir-faire existant sur les semences de population.

→ À L'ÉTRANGER

Enfin lors de voyages à l'étranger de nombreuses expériences sont partagées et rapportées. La plupart des pays du monde ont encore un système d'agriculture paysanne et vivrière, dans lesquels l'autoproduction de semence est naturellement liée à toutes les autres pratiques agricoles. La difficulté est souvent d'adapter localement des pratiques en tenant compte des différences climatiques, mais les informations recueillies donnent de bonnes pistes de développement de nouveaux savoir-faire.

Transmettre les savoir-faire, partager les connaissances – la clé de réussite

→ LE RÉSEAU FNAB ET LES RÉSEAUX PARTENAIRES

Lors de la diffusion de semence pour la conservation, l'expérimentation, l'autoconsommation, il est important de ne pas transmettre uniquement la semence, mais de l'accompagner avec les savoir-faire qui permettront à l'agriculteur de réussir.

Outre les échanges individuels, c'est au travers d'actions de formation, d'interventions, de journées collectives, de réunions, de portes-ouvertes, de visites de plateforme, de manifestations festives que les savoir-faire peuvent être transmis. Les structures FNAB et partenaires travaillant sur les semences de population proposent ces actions collectives localement.

→ LA SÉLECTION PARTICIPATIVE – SYSTÈME DE PARTAGE DES SAVOIR-FAIRE

Le principe de sélection participative est développé depuis de nombreuses années dans certains pays étrangers, dont le Brésil. Il se base sur un travail de collaboration à toutes les étapes, entre les différents acteurs de terrain (agriculteurs, animateurs, techniciens - nommés facilitateurs au Brésil -, chercheurs, société civile). Les connaissances différentes et complémentaires de chacun sont ainsi partagées pour atteindre le résultat recherché.

Quelques notions élémentaires

→ CULTURE

La culture des variétés paysannes diffère peu de celle des variétés classiques et la plupart des agriculteurs pratiquent leur itinéraire technique habituel. Cependant les plantes issues de variétés population ont souvent un comportement différent qui incite à s'adapter au fur et à mesure des observations de terrain.

→ SÉLECTION

Différents types de sélection existent, mais la plus pratiquée dans le monde et depuis des générations de paysans est la sélection massale. Elle consiste à aller sélectionner dans la masse des individus, les plantes qui correspondent aux critères recherchés par l'agriculteur, sur des caractères phénotypiques*.

→ TRIAGE – SÉCHAGE - STOCKAGE

Le séchage, le triage et le stockage des semences sont trois étapes fondamentales à la réussite de la pratique de production de semence à la ferme.

- Un mauvais séchage peut entraîner la perte de la récolte (pourriture) tout comme un séchage trop important peut limiter voire détruire la capacité germinative des graines.
- Le triage permet d'éliminer toutes les impuretés qui favorisent une mauvaise qualité sanitaire de la semence.
- Enfin un bon stockage est primordial pour la conservation des semences d'une année sur l'autre et même au delà.

* phénotypique : Relatif au phénotype.

Phénotype : Expression visible des gènes, soit l'ensemble des caractères physiologiques permettant d'identifier et de classer chaque individu.



Variété Jaïte. Mesures post-récolte des variétés suivies sur la plateforme régionale d'expérimentation de Bio d'Aquitaine.

Qu'ai-je le droit de faire avec des semences de population ? (cadre réglementaire)

Ce sont des générations et des générations de paysans qui ont sélectionné les plantes cultivées d'aujourd'hui, ayant servi aux obtenteurs pour créer leurs variétés commercialisées ; et pourtant les lois existantes et en cours de discussion sont grandement à l'avantage de ces derniers et non des agriculteurs.

Comme présenté précédemment, les **semences de population** se différencient, parmi les semences fermières, par le fait qu'elles ne sont pas destinées à reproduire une variété protégée par un Certificat d'Obtention Végétale (COV).

Elles sont par contre **de plus en plus menacées de présence fortuite de caractères brevetés issus de contaminations génétiques d'origine diverses** (autres cultures, filières...) **ou de brevets sur des caractères dits « natifs » qu'elles contiennent naturellement.**

Certains articles de loi leur sont propres mais d'autres ne les distinguent pas clairement des semences fermières de variétés protégées par un COV contenant ou non des caractères brevetés, leur faisant subir les mêmes contraintes.

Deux grands domaines juridiques régissent l'utilisation et l'échange des semences de population :

- la **réglementation sur la commercialisation**
- le **droit de la propriété intellectuelle**

A cela s'ajoute les réglementations sanitaires, la biosécurité et les ressources phytogénétiques.



LES DROITS DE COMMERCIALISATION

Pour être commercialisée, toute semence doit appartenir à une variété inscrite au catalogue officiel des espèces et variétés, à l'exception de quelques espèces qui ne sont pas encore réglementées (petit épeautre...). Le don et l'échange sont considérés comme des actes commerciaux même s'ils sont réalisés à titre gracieux.

Ce catalogue officiel, créé dans les années 30, période où apparaît un marché « anonyme » des semences ne mettant plus directement en contact leur producteur avec l'acheteur, a été conçu, à l'origine, comme un moyen de protection de l'acheteur avec une garantie du caractère sain et loyal du produit vendu (sans maladie et correspondant à sa description) dans un marché commercial grandissant.

Des critères excluant les semences de population

Pour pouvoir être inscrite au catalogue officiel, une nouvelle variété doit d'abord **répondre à la définition donnée par le droit de la propriété intellectuelle** (voir ci-après) pour permettre sa protection par un **Certificat d'Obtention Végétale (COV)**.

Elle doit être **DHS** :

- **D**istincte de toute autre variété déjà existante et inscrite au catalogue officiel.
- **H**omogène : chaque plante est phénotypiquement et génétiquement identique aux autres.
- **S**table : les plantes issues de chacun des lots commercialisés expriment ses caractéristiques telles que décrites au moment de son homologation.

Juridiquement, **un ensemble de plantes qui ne répond pas à ces critères n'est pas une variété**, mais un « cultivar », « une population », une « ressource phytogénétique »...

Pour les grandes cultures, l'enregistrement au catalogue exige aussi le **respect des critères VATE** qui mesurent sa **V**aleur **A**gronomique, **T**echnologique et **E**nvironnementale.

Celle-ci doit apporter un « progrès » vis-à-vis des variétés déjà inscrites.

Le respect de ces critères est vérifié au cours d'essais officiels, réalisés ou contrôlés par le GEVES (Groupement d'Étude et de contrôle des Variétés Et des Semences) pendant deux à trois années consécutives dans des parcelles dispersées dans divers terroirs.

Les critères VATE doivent évoluer pour prendre en compte la diversification des systèmes de culture et l'émergence de nouvelles demandes sociétales. Des représentants de l'agriculture biologique ont été nommés en 2009 au sein des 9 sections du CTPS (Comité Technique Permanent des Semences) et en tant qu'experts VATE blé tendre. L'ITAB est aussi membre du comité plénier du CTPS (depuis 2012) et partie prenante du groupe de travail « semences et agriculture durable » piloté par le Ministère de l'Agriculture. L'objectif est d'apporter une expertise quant aux besoins, spécificités et adaptations nécessaires pour favoriser et, dans certains cas, rendre possible l'inscription de variétés sélectionnées pour l'AB, par des critères et protocoles adaptés.

Extrait du compte rendu d'activité ITAB 2013

Les semences paysannes et la plupart des variétés sélectionnées pour la bio ne peuvent répondre à ces critères et sont donc exclues de toute possibilité d'enregistrement au catalogue.



Blé tendre St Priest et présentation de semences de variétés population sur un stand de sensibilisation.

L'inscription au catalogue n'est pas accessible à la plupart des semences de population et/ou sélectionnées pour la bio.

Cette inscription est payante (pour une variété de céréales : plus de 6.000 € auxquels il faut ajouter le maintien au catalogue : plus de 2.000 € pour les 10 premières années), ce qui restreint pour les agriculteurs ou des petits obtenteurs la possibilité de faire entrer leurs semences dans le cadre légal de la commercialisation.

Le nombre important de variétés adaptées à chaque terroir et les volumes limités de semences de chacune d'entre elles ne permettent pas d'amortir un tel coût. Seules les variétés adaptées aux engrais et pesticides chimiques, qui homogénéisent la diversité des terroirs, peuvent espérer un volume de diffusion suffisant. Et le COV garantit à celui qui a payé les frais d'enregistrement un monopole d'exploitation de « sa » variété.

De plus la diversité intravariétale des populations et la variabilité des semences de population au cours du temps rendent faibles les chances de réussite aux tests d'inscriptions.

Enfin, **les critères de Valeur Technologique éliminent les blés adaptés à la panification artisanale déclarés « non panifiables » selon les critères Technologiques de l'industrie.** De même, les critères de Valeur Agronomique excluent les variétés sélectionnées pour l'agriculture biologique aux rendements trop faibles dans les parcelles d'essai conduites « en chimie ». Récemment, deux variétés de blé tendre ont été refusées à l'inscription, car sélectionnées pour des parcours « à faibles intrants ». Elles ont pu être repêchées après des essais supplémentaires en parcelles bio. Mais cette exception très onéreuse n'est pas encore devenue la règle.

Nuance : Quelques niches réglementaires permettent cependant des ventes et des échanges limités.

L'obligation d'inscription de la variété au catalogue ne s'applique en effet aujourd'hui qu'aux semences commercialisées ou échangées « en vue d'une exploitation commerciale » (des semences elles-mêmes ou des produits qui en sont issus). Ce qui veut dire que **toute vente de semences revendiquant une destination non commerciale** (jardinage amateur pour l'autoconsommation de la récolte par exemple) **n'est pas soumise à l'obligation d'enregistrement de la variété qui reste facultatif, y compris au catalogue « amateur ».**

Cela permet à des artisans semenciers comme le Biaugerme, Germinance (et autres membres des Croqueurs de carottes) de commercialiser en toute légalité de telles semences. De même, **sont autorisés les échanges de semences entre agriculteurs, chercheurs et/ou obtenteurs pour des fins d'expérimentation, de recherche, de sélection ou de conservation.** Les quantités de chaque lot commercialisé ou échangé doivent correspondre aux objectifs revendiqués (jardin ou parcelle d'expérimentation) et non à des besoins de grandes exploitations agricoles, mais rien n'interdit à un agriculteur d'en commercialiser la récolte à partir du moment où les autres réglementations (sanitaires, loyauté de la revendication commerciale quand il y en a une, propriété intellectuelle, OGM...) sont respectées.

Attention :

- Pour les plants (de légumes, pommes de terre, vignes, fruitiers...), cette exception s'applique à la recherche, la sélection ou la conservation, mais pas à la commercialisation pour usage amateur.
- Des modifications importantes sont en cours : règlement européen, loi COV 2001 et LAAF – cf.ci-dessous.

Toute personne qui commercialise des semences ou des plants doit être enregistrée auprès des autorités compétentes : pour obtenir la « carte GNIS »

Cette obligation concerne aussi les agriculteurs qui commercialisent (offre publique de mise sur le marché) des semences ou des plants, mais pas ceux qui produisent sous contrat pour des revendeurs, ni les échanges pour la recherche, la sélection ou la conservation. Cet enregistrement est payant, sauf pour ceux qui commercialisent de petites quantités de plantes (moins de 10 000 /an). Il se trouve qu'en France, l'État a délégué cette compétence au **GNIS** (Groupement National Interprofessionnel des Semences) dont certains agents sont aussi habilités à en contrôler le respect.

AI-JE LE DROIT DE VENDRE OU D'ÉCHANGER DES SEMENCES DE VARIÉTÉS NON ENREGISTRÉES AU CATALOGUE ? OUI ET NON

OUI

- Il n'est pas interdit de vendre des semences de variétés non inscrites au catalogue si elles sont destinées à un usage pour jardiniers amateurs (autoconsommation de la récolte).
- L'enregistrement de la variété, y compris au catalogue amateur, est alors facultatif, mais l'enregistrement du vendeur auprès du GNIS est obligatoire dès qu'il y a commercialisation.
- Il est aussi possible d'échanger (à titre gratuit ou contre un dédommagement financier des frais engagés) des semences ou des plants de variétés non enregistrées destinés à la recherche, la sélection ou la conservation, sans obligation de s'enregistrer auprès du GNIS.
- Tout agriculteur a le droit de vendre des graines (pour l'alimentation ou la transformation) et rien n'interdit à l'acheteur de les semer.

Le fournisseur doit cependant informer clairement le destinataire que son produit n'est pas une semence élaborée « en vue d'une exploitation commerciale » et le proposer dans des conditionnements adaptés à l'usage revendiqué (quantités limitées pour amateurs, recherche, sélection, conservation, grains non triés et non traités comme semences pour l'alimentation...). En dehors des semences de variétés enregistrées au catalogue amateur, ces quantités ne sont aujourd'hui pas définies, ce qui peut provoquer quelques polémiques d'interprétation.

NON

Si la vente, ou l'échange, se fait en vue d'une utilisation commerciale (vente de la récolte, alimentation d'animaux dont les produits sont destinés à la vente).

AI-JE LE DROIT DE DONNER MES SEMENCES PAYSANNES ? OUI ET NON

Le don et l'échange, même gracieux, sont considérés comme des actes commerciaux, ce qui renvoie à la question précédente.

AI-JE LE DROIT DE VENDRE LES PRODUITS ISSUS DE MA RÉCOLTE ? OUI

Les produits (récoltes) ne sont pas régis par la réglementation sur les semences et plants. En revanche une réglementation existe pour la vente directe de céréales. Même si la récolte est stockée chez l'agriculteur et vendue sans passer par l'OC (Organisme Collecteur agréé Stockeur), il faut payer celui-ci pour la facturation et le reversement des taxes et pour donner des informations de volumes pour la réalisation de statistiques nationales.

LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les obtenteurs ont mis en place un système de protection intellectuelle des semences.

Cette réflexion est née dans la même période que le catalogue officiel, au moment où le métier de sélectionneur apparaissait avec la préoccupation de pouvoir protéger leur travail des concurrents susceptibles de multiplier et de commercialiser leurs obtentions.

Le COV (Certificat d'Obtention Végétal)

Elle a abouti en 1961 en Europe à la création du **COV**, qui accorde un monopole à l'obtenteur de commercialisation des semences de la variété inscrite au catalogue, au moment où celui-ci est devenu obligatoire pour la grande majorité des espèces agricoles. Par la suite, la protection du COV s'est étendue à la reproduction de la variété par l'agriculteur qui utilise ses semences de ferme.

Une variété peut être protégée par un COV, si elle est nouvelle (jamais inscrite auparavant) et si elle répond aux critères DHS (cf.ci-dessus).

Remarques :

• *Le COV autorise l'utilisation de la variété protégée à des fins de recherche, c'est ce qui est appelé « l'exception de recherche ». Cette exception est ouverte aux obtenteurs, mais aussi aux agriculteurs et à toute autre personne qui entreprend des travaux de recherche. La protection du COV ne s'applique pas non plus en cas d'autoconsommation de la récolte.*

• *Le brevet. Un second droit de propriété intellectuelle s'ajoute au COV, en Europe depuis 1998 : le brevet. Ce dernier ne peut pas être déposé sur une variété mais peut l'être sur un procédé microbiologique d'obtention, un caractère donné, un gène et sa fonction.*

Les espèces dérogatoires et le paiement de royalties à l'obtenteur

Depuis les années 70, la loi française interdit le semis d'un produit issu de la récolte d'une variété protégée par un COV. La pratique de la semence fermière (ressemer une variété achetée dans le commerce) est donc formellement interdite.

En 1994, un règlement européen autorise les semences de ferme de 21 espèces (grandes cultures - sauf maïs, soja et quelques autres – et pomme de terre) **à condition de payer « une juste rémunération » à l'obtenteur. Les petits agriculteurs sont exonérés de ce paiement.** En France, ce règlement a été mis en application en 2001 pour le blé tendre. Les agriculteurs se voient prélever par l'organisme collecteur, qui établit leur facture, une **taxe** au nom si bien trouvé : la **CVO (Contribution Volontaire Obligatoire)** ! Cette taxe est ensuite restituée aux agriculteurs ayant acheté des semences commerciales et aux petits agriculteurs livrant moins de 92 tonnes.

Evolution récente – Loi COV de novembre 2011

Le règlement européen de 1994 (21 espèces dérogatoires*, cf. ci-dessus) a été retranscrit au niveau français dans la loi du 28 novembre 2011.

Le mode de paiement de ces royalties n'a pas encore été défini (sauf pour le blé tendre depuis 2001). Le gouvernement a déjà fait savoir qu'il privilégierait l'extension, par décret, des accords interprofessionnels établis au sein du GNIS. Ainsi **cette loi, qui ne prévoit rien pour distinguer les semences de population des semences fermières, risque d'engendrer une acceptation de la part des agriculteurs du règlement de royalties pour les variétés du domaine public ou des semences de population... non protégées par un COV** (ce qui était déjà le cas pour le blé tendre).

Cette loi a par ailleurs remplacé la limitation de la réglementation aux semences destinées à être commercialisées « en vue d'une exploitation commerciale » pour l'étendre à toutes les semences « destinées à être plantées ou replantées », mais les décrets d'application n'ont pas été publiés et pourraient ne jamais l'être. En effet, un nouvel article de la LAAF en cours de discussion revient sur ce principe.

Foire Aux Questions

AI-JE LE DROIT DE RESSEMER UNE VARIÉTÉ PROTÉGÉE PAR UN COV ? NON

Sauf pour les 21 espèces dérogatoires, à conditions de payer des royalties. Les modalités de paiement ne sont aujourd'hui définies que pour le blé tendre.

AI-JE LE DROIT DE RESSEMER MES SEMENCES DE POPULATION ? OUI

Les variétés non protégées par un COV peuvent être multipliées par les agriculteurs sur leur ferme. Il faut cependant préciser que si ma variété paysanne est contaminée par une semence contenant un brevet, elle sera alors considérée comme une contrefaçon (le RSP est ses partenaires remettent en cause cela, en cours de discussion, notamment dans le cadre de la LAAF).

EXCEPTION :

LE CATALOGUE AMATEUR ET LES VARIÉTÉS TOMBÉES DANS LE DOMAINE PUBLIC

Les espaces « ouverts » dans le catalogue officiel

Il existe des listes annexes au catalogue officiel :

- **Liste C** : variétés de conservation : races primitives et variétés de légumes traditionnellement cultivées dans des localités et régions spécifiques et menacées d'érosion génétique.
- **Liste D** : variétés sans valeur intrinsèque pour la production commerciale mais créées en vue de répondre à des conditions de cultures particulières (remplaçant l'ancien catalogue amateur).

Ces catégories permettent une inscription facilitée des variétés avec des critères d'homogénéité assouplis, sans essais VATE et à un coût réduit.

L'ancien catalogue amateur ne concernait que les Potagères.

Variétés tombées dans le domaine public :

Le COV protège une variété pour une durée de 25 ans pour les plantes annuelles et de 30 ans pour les plantes pérennes et les pommes de terre. **Si l'obtenteur ne renouvelle pas son COV, la variété tombe alors dans le domaine public.**

Elle peut être maintenue au catalogue officiel, mais cela représente un coût. Souvent ces variétés sont radiées du catalogue, soit directement par leur obtenteur, soit parce que personne n'a souhaité ou pu les maintenir. Leurs semences sont alors exclues de toute commercialisation. Un certain nombre de ces anciennes variétés sont cependant aujourd'hui maintenues à un moindre coût sur les listes C et D du catalogue qui n'acceptent que des variétés non protégées par un COV.

POUR EN SAVOIR PLUS ... RESTER INFORMÉ ET SE MOBILISER



LAAF (L'avenir de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt) - EN COURS

Le projet de loi pour « l'avenir de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt » a été présenté par le ministre de l'agriculture, Stéphane Le Foll, en conseil des ministres le 13 novembre 2013 et est en cours de discussion au parlement.

Quatre nouveaux articles ont été introduits et sont en cours de rédaction. Ils concernent :

1. **la reconnaissance des échanges de semences entre agriculteurs (sans doute uniquement au sein des GIEE ?)**
2. **la limitation de la réglementation aux semences destinées à être commercialisées « en vue d'une exploitation commerciale »**
3. **la contamination fortuite des semences par une information génétique brevetée**
4. **l'achat des reproducteurs pour les éleveurs**



LOI SUR LES CONTREFAÇONS – FÉVRIER 2014

Cette loi prévoyait initialement (novembre 2013) d'obliger les services des douanes à saisir, sur simple demande d'un obtenteur, toute récolte soupçonnée de contrefaçon, et à exiger sa destruction sur simple décision d'un juge, y compris en l'absence de preuves.

Le 26 février dernier les députés ont inscrit dans la loi que « l'utilisation de semences de ferme ne constitue pas une contrefaçon » (pour les 21 espèces dérogatoires, les autres espèces restant des contrefaçons) et que cette nouvelle loi contrefaçon « ne s'applique pas aux semences de ferme » (des autres espèces). En pratique, cela signifie que les obtenteurs ne disposent pas des moyens renforcés de cette loi (permettant les saisies ou les destructions de récoltes) pour faire respecter l'interdiction des semences de ferme ou le paiement des royalties dans le cas des 21 espèces dérogatoires.

POUR PRÉCISER

Les 21 espèces dérogatoires de la loi COV sont : Avoine - Orge - Riz - Alpiste des Canaries - Seigle - Triticale - Blé - Blé dur - Epeautre - Pomme de terre - Colza - Navette - Lin oléagineux, à l'exclusion du lin textile - Pois chiche - Lupin jaune - Luzerne - Pois fourrager - Trèfle d'Alexandrie - Trèfle de Perse - Féverole - Vesce commune.



A UNE ÉCHELLE PLUS LARGE : LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

Les enjeux sur les semences de population ne se situent pas uniquement à une échelle nationale, mais bien plus largement. Les réglementations européennes et les accords internationaux s'imposent aux lois françaises.

Europe – Better regulation : zoom sur le règlement commercialisation et le règlement contrôle :

Le règlement commercialisation vient d'être rejeté par le parlement européen. Ce dernier se prononcera très prochainement sur les règlements contrôle, santé animale et santé des plantes, qui pourraient induire la privatisation des contrôles officiels de la chaîne alimentaire. Les orientations prises par le parlement européen sont plutôt en faveur des brevets et des « nouvelles technologies » et en défaveur des droits des paysans de pouvoir reproduire et échanger librement leurs semences.

Niveau international - Accord de libre échange :

Les accords de libre échange en cours de négociation (USA-UE) ou de finalisation (Canada-UE) pourraient avoir des conséquences importantes sur les semences de population. En effet, des moyens permettant de renforcer la reconnaissance des droits de propriétés intellectuels (COV et brevet) et de déréguler le commerce des semences sur le modèle états-unien, sont présents dans ces accords. Il faut donc y être attentif afin que les acquis de la loi contrefaçon pour le COV (et ceux qui sont en cours de discussion dans la LAAF sur le brevet et les échanges de semences) ne soient pas balayés par ces accords.

Conclusion

LES SEMENCES DE POPULATION SONT INTERDITES ?

NON !

Nous avons tous le droit d'utiliser, d'échanger, de vendre des semences de population pour l'autoconsommation (jardinage amateur), la recherche, la sélection ou la conservation, et tout paysan peut cultiver les semences de son choix (sauf OGM ou danger sanitaire) et en vendre la récolte.

Il n'y a pas d'agriculture biologique sans semences biologiques.

Les obtenteurs biologiques apportent beaucoup, mais ne peuvent pas tout faire.

Il n'y a pas de semences biologiques si les paysans ne peuvent pas les adapter à leurs terroirs, à leurs pratiques et au changement climatique.

Ces droits sont de plus en plus menacés par les évolutions réglementaires et les droits de propriété industrielle, nous devons nous mobiliser pour utiliser, défendre et élargir les droits des paysans d'utiliser et d'échanger leur semences.

Sources :

- 10 idées reçues sur les semences – RSP – septembre 2013 : <http://www.semonslabiodiversite.com/wp-content/uploads/10-id%C3%A9es-re%C3%A7ues-sur-les-semences1.pdf>
- Glossaire du GEVES - <http://www.geves.fr/glossaire-pop.php?id=26>
- http://www.semencespaysannes.org/reglementation_commercia_semences_plants_434.php
- <http://colomiers.eelv.fr/pour-la-liberte-des-semences-maraichers-biodiversite-et-securite-alimentaire-en-danger/>
- AgroBio Périgord Infos – avril-mai-juin 2013 – article page7.
- Guide pratique des échanges entre céréaliers et éleveurs – Bio d'Aquitaine – 2009.

A consulter

10 mesures pour que vivent les semences paysannes -Collectif Semons la Biodiversité- Septembre 2013
<http://www.semonslabiodiversite.com/wp-content/uploads/10-mesures-pour-que-vivent-les-semences-paysannes.pdf>

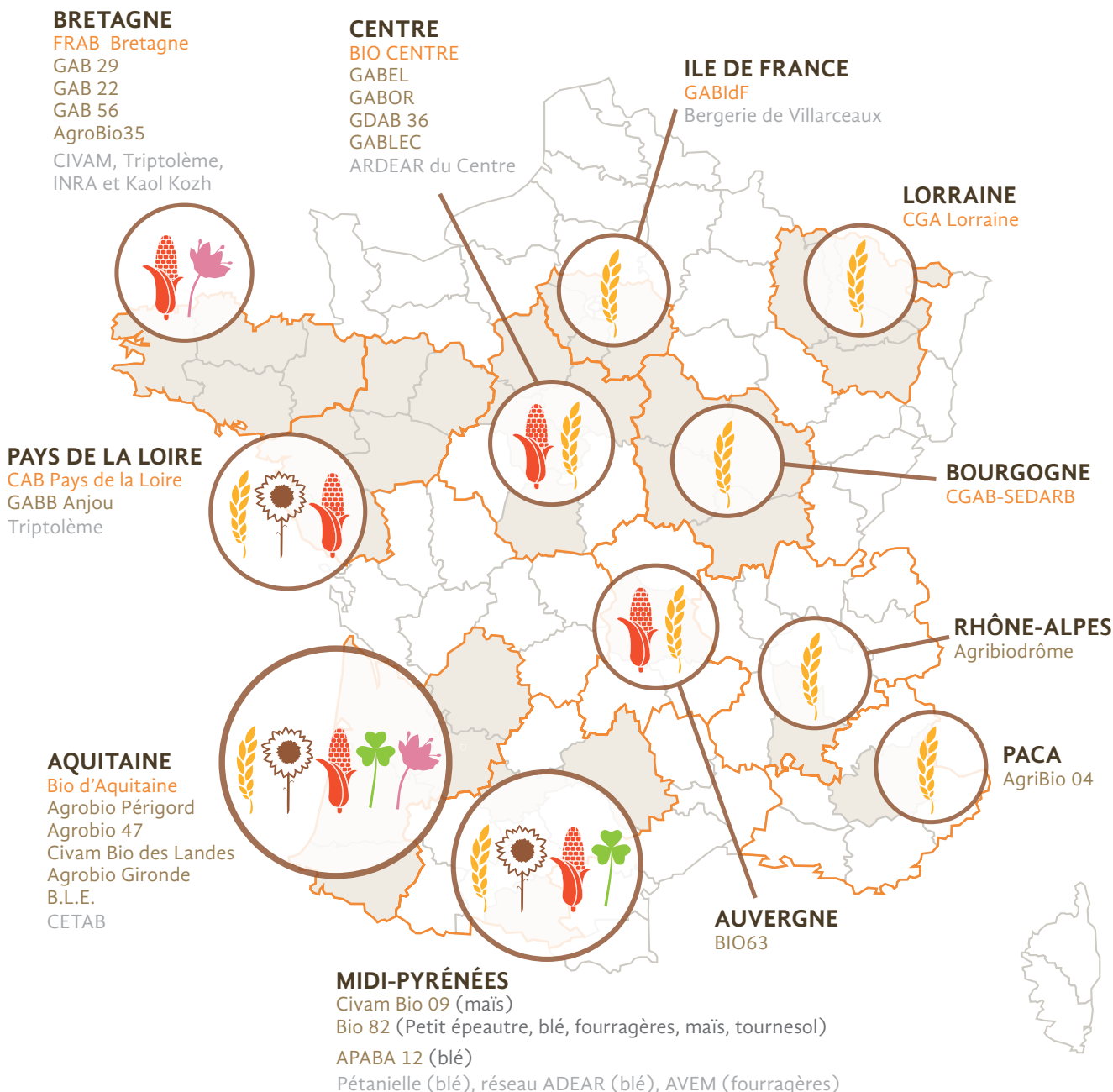
Semences de population Les expériences du réseau FNAB



- 23 Carte de France des initiatives bio sur les semences de population en grandes cultures
- 24 Thèmes des actions menées par le réseau FNAB
- 31 Témoignages de deux structures pionnières du réseau FNAB : Bio d'Aquitaine et CAB Pays de la Loire

Carte de France des initiatives bio sur les semences de population en grandes cultures

Les groupements d'agriculteurs bio de France, qu'ils soient régionaux ou départementaux, comptent des initiatives plus ou moins avancées sur la thématique des semences de population et sur la réappropriation des variétés de pays par les agriculteurs. Cette carte permet de visualiser en un clin d'œil les groupements du réseau FNAB ayant une démarche structurée sur le sujet et les variétés concernées. Des initiatives sur les semences de population existent dans d'autres régions mais sont menées par des structures partenaires et n'impliquent pas, peu ou pas encore les GRAB/GAB. De nombreuses initiatives sont portées par les GAB, GRAB et partenaires sur d'autres espèces (potagères, vignes...), mais seules les grandes cultures sont présentées dans cet ouvrage.



LÉGENDE

Espèces



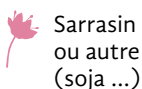
Maïs



Fourragères



Blé



Sarrasin
ou autre
(soja ...)



Tournesol

Acteurs du projet

GRAB

GAB

Partenaires locaux



Départements concernés



Départements avec
des initiatives en cours
pas renseignées ou
hors réseau FNAB

Thèmes des actions menées par le réseau FNAB

Dans près d'une douzaine de régions, les GRAB et le GAB sont impliqués dans différents travaux concernant les semences de population : accompagnement des producteurs, suivis d'essais, acquisition de références, expérimentations, participation à de plus vastes programmes de recherche mais aussi lien et travaux avec des micros filières. Dans la grande majorité des cas, ces actions sont en liens avec des réseaux partenaires dont le RSP, l'INRA, Trip-tolème, des Ardear, des Civam notamment et d'autres associations locales.

Ce tableau synthétise ces actions des GRAB et GAB, donne les contacts pour faciliter les échanges entre structures... et donne des idées.






Remarque : la liste des acteurs du réseau FNAB, cités ci-dessous, impliqués sur la thématique des semences de population n'est pas figée. Elle est le reflet au moment de l'édition de ce recueil de l'état connu des initiatives et actions. Les informations citées proviennent des données indiquées par chaque structure.

AQUITAINE

Groupements du réseau FNAB travaillant sur le sujet

Bio d'Aquitaine, AgroBio Périgord, AgroBio47, Civam Bio des Landes, BLE (Pays Basque), AgroBio33

Lien avec autres structures CETAB (Centre et Terre d'Accueil des Blés – Lot-et-Garonne) et Chambre d'Agriculture 64









ESPÈCES ETUDIÉES					
THÈMES ET ACTIONS					
Accompagnement des producteurs	●	●	●	●	●
Acquisition de références en plein champs	●	●	●	●	●
Expérimentation/Sélection participative	●	●	●	●	●
Plate forme expérimentale, vitrine et sélection/création variétale	●	●	●	●	
Communication grand public, futurs agriculteurs et professionnels	●	●	●	●	
Production de film	●	●	●	●	
Participation à des manifestations extérieures	●	●	●	●	
Lien avec micro-filières et opérateurs économiques	●	●	●		●
Visite individuelle parcelle et/ou rencontres collectives bout de champ	●	●	●	●	●
Mise à disposition de matériel de triage et égrainage	●	●	●		
Journée de battage collectif			●		
Unités de stockage (Stocks de sécurités)	●	●	●		
Tests de transformation (meunerie, cuisine, boulangerie, presse huile...)	●	●	●		
Formations, interventions extérieures	●	●	●	●	
Fête régionale de la biodiversité cultivée	●	●	●		
DATE début du programme	2001	2001	2005	2003	2001
NOMBRE de producteurs impliqués + RÉFÉRENTS PROFESSIONNELS	≈800 producteurs impliqués et ayant acquis les savoir-faire au niveau national, depuis le début du programme régional ≈100 producteurs impliqués en 2014 Bertrand LASSAIGNE (24), Marie-Paule HERNANDEZ (40) Raphaël LAVOYER (47)				
MOYENS SALARIÉS par an	≈5 ETP				
CONTACT	Élodie GRAS , animatrice Bio d'Aquitaine 05 53 35 88 18 biodiversite@agrobioperigord.fr				

AUVERGNE

NR = non renseigné

Groupement du réseau FNAB travaillant sur le sujet : **BIO63**

Lien avec autres structures : RSP et AgroBioPérigord

 ESPÈCES ÉTUDIÉES		
 THÈMES ET ACTIONS Production au champ ● Expérimentation avec le RSP ●		
 DATE début du programme	2005	2009
 NOMBRE de producteurs impliqués + RÉFÉRENTS PROFESSIONNELS	2	5
	Chantal et Jean Sébastien GASCUEL	
 MOYENS SALARIÉS par an	0 (en projet)	
 CONTACT	Florence CABANEL, coordinatrice BIO63 bio63coordination@gmail.com 04 73 44 45 28	








BOURGOGNE

Groupement du réseau FNAB travaillant sur le sujet

CGAB-SEDARB

Coordination projet :









Association Graines de Noé

 ESPÈCE ÉTUDIÉE	
 THÈMES ET ACTIONS Plate forme expérimentale : vitrine et sélection ● Animation et accompagnement des démarches de sélection participative (partenariat avec l'INRA du Moulon) ● Structuration de la filière : lien producteurs - moulins - boulangers ● Maison de la semence (> 200 variétés de blés anciens et de semences de population) ● Communication grand public, futurs agriculteurs et professionnels ● Production de film ● Diffusion bulletin d'information trimestriel ● Formation panification bio au levain naturel ● Journée de battage collectif ● Culture en conditions agriculteurs ●	
 DATE début du programme	2011
 NOMBRE de producteurs impliqués	≈50
 MOYENS SALARIÉS par an	0.5 ETP
 CONTACTS	Elise BELLET, animatrice association Graines de Noé grainesdenoe@hotmail.fr - 07 87 64 33 17 Sarah OBELLIANNE, Conseillère grandes cultures et animatrice EAU au SEDARB sarah.obellianne@sedarb.org - 06 89 27 97 68

BRETAGNE








Groupements du réseau FNAB travaillant sur le sujet
FRAB Bretagne, GAB 29, GAB 22, GAB 56, AgroBio35

Lien avec autres structures
CIVAM, Triptolème, Kaol Kozh

 ESPÈCES ÉTUDIÉES		
 THÈMES ET ACTIONS		
Expérimentation et acquisition de références	●	●
Vitrine au salon La Terre est Notre Métier	●	●
Lien avec micro-filières et opérateurs économiques	●	●
 DATE début du programme	2011	2012
 NOMBRE de producteurs impliqués	30	20
 MOYENS SALARIÉS par an	15 j	
 CONTACT	Goulven MARECHAL , chargé de développement de la production et des filières locales FRAB frab@agrobio-bretagne.org 02 99 77 32 34	

CENTRE

Groupements du réseau FNAB travaillant sur le sujet : **BIO CENTRE**, GABEL, GABOR, GDAB 36, GABLEC
Coordination projet : ARDEAR du Centre








GROUPEMENTS BIO par département travaillant sur le sujet	GABEL (Eure et Loir)	GABOR (Loiret)	GDAB 36 (Indre)	GABLEC (Loir et Cher)
 ESPÈCES ÉTUDIÉES	●	●	●	●
			● (ADEAR 36)	●
 THÈMES ET ACTIONS				
Animation et suivi des producteurs	●	●	●	●
 DATE début du programme	1er juillet 2013			
 NOMBRE de producteurs impliqués	1	1	2+4	2 + 2
+ RÉFÉRENTS PROFESSIONNELS	Pascal JOUBERT (37), Dominique GIBON (37), Christian HARDILLER (41), Hervé ARIBAUD (45), Adrien PELLETIER (28), François CRUTAIN (18)			
 MOYENS SALARIÉS par an	≈ 4 j	≈ 4 j	≈ 4 j	≈ 6 j
 CONTACT	Cécile PERRET , chargée de mission filières végétales BIO CENTRE cecile.perret@bio-centre.org 02 38 71 91 51			

ILE DE FRANCE

Groupement du réseau FNAB travaillant sur le sujet

GABIdF








Coordination projet :
Bergerie de Villarceaux

 ESPÈCE ÉTUDIÉE	
 THÈMES ET ACTIONS Visite parcelle essais blé●..... Expérimentation participative●..... Mise en relation des producteurs (2014)●.....	
 DATE début du programme	2004
 NOMBRE de producteurs impliqués	1
 MOYENS SALARIÉS par an	≈ 20 j
 CONTACTS	Pierre-Nicolas GRISEL GAB Ile de France pn.grisel@bioiledefrance.fr 01.60.24.71.84 Bergerie de Villarceaux : Héroïse BOUREAU heloise.boureau@bergerie-villarceaux.org

LORRAINE

Groupement du réseau FNAB travaillant sur le sujet : CGA Lorraine

Coordination projet : Association L'or des graines











 ESPÈCE ÉTUDIÉE	
 THÈMES ET ACTIONS Création et animation de l'association L'or des graines●..... Plate forme collective : visites et suivi●..... Communication et débats grand public●.....	
 DATE début du programme	2012
 NOMBRE de producteurs impliqués + RÉFÉRENTS PROFESSIONNELS	5 Jacques DELATTE, Sarah FELTEN, Christelle MATTE
 MOYENS SALARIÉS par an	10 j (en augmentation)
 CONTACT	Yoan MICHAUD , chargé de mission CGA Lorraine ymichaud.cga@orange.fr 03 83 98 09 20

MIDI-PYRÉNÉES

Groupements du réseau FNAB travaillant sur le sujet
Civam Bio 09, Bio 82, APABA 12


Lien avec autres structures :

AVEM, ADDEAR, Pétanielle, Faire notre pain

GROUPEMENTS BIO par département travaillant sur le sujet	Civam Bio 09 (Ariège)	Bio 82 (Tarn et Garonne)	APABA (Aveyron)
 ESPÈCES ÉTUDIÉES    	●	●	
		●	
			●
			●
		● <i>+ petit épeautre</i>	●
 THÈMES ET ACTIONS Diffusion d'information Rencontres bout de champ Suivi culturel Accompagnement projet atelier de transformation collectif Accompagnement de paysans boulangers Création de documents de communication	●	●	●
	●	●	●
		●	
		●	
			●
			●
 DATE début du programme	NR	2011	2012
 NOMBRE de producteurs impliqués + RÉFÉRENT PROFESSIONNEL	≈ 15	55	≈ 20
	Frédéric CLUZON		
 MOYENS SALARIÉS par an	qq j	≈ 30 j	≈ 20 j
 CONTACTS	Cécile CLUZET animatrice CIVAM Bio 09 05 61 64 01 60 cultures@bioariege.fr	Justine CARRÉ animatrice Bio 82 05 63 24 19 85 techniquebio82@gmail.com	Pierre BOISSELEAU animateur APABA 05 65 68 11 52 viande@aveyron-bio.fr

PACA










Groupement du réseau FNAB travaillant sur le sujet
AgriBio 04

 ESPÈCE ÉTUDIÉE	
 THÈMES ET ACTIONS EN PROJET	
Mise en place d'une collection de blés anciens	●
Essais de variétés anciennes chez les producteurs selon des modalités propres à chacun à définir	●
Mise en place d'un trieur collectif de céréales et d'unités de stockage en lien avec ces essais	●
Tests de panification sur ces variétés anciennes	●
Formations pour les utilisateurs de farine bio	●
 DATE début du programme	2014
 NOMBRE de producteurs impliqués	≈10
 MOYENS SALARIÉS par an	NR
 CONTACT	Mathieu MARGUERIE , animateur AGRIBIO04 mathieu.marguerie@bio-provence.org 04 92 72 53 95

PAYS DE LA LOIRE

Groupements du réseau FNAB travaillant sur le sujet : CAB Pays de la Loire, GABB Anjou








Lien avec autre structure : Triptolème, CIVAM 44

 ESPÈCES ÉTUDIÉES			
 THÈMES ET ACTIONS			
Accompagnement des producteurs	●	●	●
Acquisition de références et sélection	●	●	●
Expérimentation en micro parcelles et en conditions agriculteur	●	●	
Collection de blés anciens	●		
Population Dynamique	●		
Journée de battage collectif	●		
Cultures en conditions agriculteur	●	●	
 DATE début du programme	2006		
 NOMBRE de producteurs impliqués	≈30	≈20	≈5
+ RÉFÉRENTS PROFESSIONNELS	Florent MERCIER, Thierry BONNIER		
 MOYENS SALARIÉS par an	45 jours + stagiaire		
 CONTACT pour CAB Pays de la Loire et GABB Anjou	Juliette FOUCHÈRE , animatrice GABB Anjou 02 41 37 19 39 gabbanjou@wanadoo.fr		

RHÔNE-ALPES

Groupement du réseau FNAB travaillant sur le sujet
Agribiodrome

Lien avec autre structure
ARDEAR Rhône-Alpes

 ESPÈCE ÉTUDIÉE	
 THÈMES ET ACTIONS EN PROJET	
Groupe d'échange de paysans boulangers et meuniers	●
Visite de parcelle	●
Dégustation de pains manifestation grand public	●
 DATE début du programme	2013
 NOMBRE de producteurs impliqués	≈10
 MOYENS SALARIÉS par an	10 j
 CONTACT	Samuel L'ORPHELIN chargé de mission slorphelin@agribiodrome.f 04 75 25 99 79

Témoignages de deux structures pionnières du réseau FNAB

L'Aquitaine cultive la biodiversité

Dès l'année 2001, suite à une menace de contamination OGM des semences de maïs, des agriculteurs d'Aquitaine pressentent la nécessité de se mobiliser sur l'origine, la qualité et la diversité des variétés utilisées en systèmes d'agriculture biologiques et durables.

Ils engagent des démarches qui permettront de **se réapproprier les savoir-faire en sélection évolutive et en autoproduction de semences de population** dans leurs fermes. Ils répondent ainsi à leur souci de **maintien de la biodiversité, d'autonomie, d'économies et d'adaptation à leurs modes de cultures**.

Dès lors est créé, au sein de Bio d'Aquitaine, le programme «L'Aquitaine cultive la biodiversité», porté par Agro-Bio Périgord, il eut rapidement un écho régional avec d'abord un intérêt des agriculteurs du Pays Basque, puis de l'ensemble des départements d'Aquitaine.

Au départ axé sur le maïs et le tournesol, différentes actions se sont développées dans chaque département en lien avec les préoccupations et opportunités locales :

- **Dordogne** : maïs, tournesol, soja, potagères...
- **Lot-et-Garonne** : céréales à paille et potagères...
- **Pays Basque** : maïs, fourragères, vigne, potagères...
- **Landes** : principalement culture de printemps : maïs et tournesol...
- **Gironde** : potagères et vigne...

Aujourd'hui c'est **plus d'une centaine d'agriculteurs, bio et conventionnels**, qui expérimentent et cultivent les variétés de populations dans leurs fermes et participent à des groupes d'échanges techniques sur la sélection et l'autoproduction des semences.

A la fois programme de développement agricole, de recherche et de transfert des connaissances il a pour **principaux objectifs** de :

- **Conserver et développer la biodiversité cultivée** par la conservation vivante de variétés traditionnelles et de savoir-faire.
- **Vulgariser**, par la mise en réseau et les échanges, **les méthodes de sélection des semences de population** pour développer les compétences des agriculteurs et jardiniers.
- **Proposer une alternative aux variétés hybrides et OGM.**

Pour atteindre ces objectifs, ce programme s'appuie sur **trois axes complémentaires** :

- **L'expérimentation / sélection participative**
- **le transfert de savoir-faire**
- **l'organisation et la gestion collective** : concept de la maison de la semence



GESTION COLLECTIVE DE LA BIODIVERSITÉ CULTIVÉE LE CONCEPT DE MAISON DE LA SEMENCE

Il est presque impossible pour un agriculteur seul de conserver, sélectionner et produire seul toutes ses semences, ni ressemer ses champs si l'année précédente a été trop mauvaise. Aucune sélection n'est durable sans permettre à la semence de renouveler sa diversité, en changeant de terrain de culture, ou par de petits apports exogènes : **il n'y a pas de semences de population sans échanges et sans travail collectif.**

Les maisons de la semence, qui émergent un peu partout dans le monde (cf. Rencontres Internationales p.35), sont l'outil de cette organisation collective entre paysans et jardiniers.

Entre échanges de semences et de savoir-faire, elles permettent de répondre aux besoins organisationnels (questions techniques, sociales, etc.) nécessaires au développement des semences paysannes quand le cadre réglementaire tend à les interdire.

L'idée de « Maison de la Semence » a commencé à se former dans l'esprit des responsables du programme « l'Aquitaine cultive la biodiversité » lors du voyage d'échange d'expériences réalisé au Brésil en 2004.

Ce pays est un des pionniers en matière de sélection participative et de reconnaissance de l'intérêt des variétés paysannes de populations. Lors de leur voyage, les responsables du programme de Bio d'Aquitaine et du RSP ont rencontré différentes communautés ayant mis en place des collectifs locaux d'échange et de stockage de semences traditionnelles ou issues de sélection participative. Ces communautés étaient souvent appuyées par des techniciens de structures institutionnelles agricoles (facilitateur comme Adriano Canci du programme Microbacillas II) ou de coopératives agricoles de services, en lien avec des pôles de recherche (universités, EMBRAPA - Altaír Machado). Ce sont ces dispositifs, appelé au Brésil « casa de sementes » (littéralement « maison des semences ») qui ont servi de source d'inspiration directe pour le développement d'une Maison de la Semence en Aquitaine.

Le concept de Maison de la Semence se situe donc réellement dans une démarche de gestion dynamique de la biodiversité cultivée : **conservation et sélection évolutive collective en pleins champs de variétés paysannes de populations** (stock vivant collectif).

En Aquitaine, la première Maison de la semence paysanne a été initiée dans le Périgord. Elle compte aujourd'hui près de 130 agriculteurs et jardiniers et commence à essaimer sur d'autres territoires.

Elle a montré avec le maïs qu'en s'associant, les agriculteurs en réseau sont plus efficaces dans la conservation des variétés.

Le CETAB et AgroBio 47 mettent actuellement en place un système équivalent de « maison de la semence » respectivement pour les blés et les potagères.

En Aquitaine, des programmes similaires de « conservation dynamique et de gestion collective » de la biodiversité agricole sont en cours d'organisation permettant ainsi une démultiplication du travail expérimental sur les semences de population.



Séchage de semences de maïs population en grenier, Maison de la semence - Agrobio Périgord

VALORISATION DU MAÏS POPULATION EN ALIMENTATION HUMAINE

Dans certaines régions de France, dont le Sud-Ouest, le maïs a été une base alimentaire des populations. **En l'espace d'une génération, avec l'intensification de l'agriculture et l'arrivée des hybrides F1, ces savoir-faire culinaires et les variétés associées se sont perdus, reléguant le maïs à l'alimentation du bétail uniquement** : « le maïs, je ne mange pas ça, c'est pour les poules ou les vaches ! ». Et pourtant ! De savoureuses recettes existent encore ainsi que de nombreuses variétés paysannes offrant des possibilités de transformation variées (farine, semoule, usage en frais...). Le maïs est d'ailleurs encore très consommé dans nos pays voisins : Italie, Espagne, Portugal, sous forme de polenta (semoule), de pain ou Broa (farine)... En Amérique du sud, il est consommé depuis les premières civilisations sous des formes multiples (tacos, humitas, empanada, tortillas, chicha, tamales...). Aux USA, il est le plus connu sous ses formes « pop-corn » ou « corn-flakes ».

AgroBio Périgord et Bio d'Aquitaine ont commencé à travailler et promouvoir l'utilisation du maïs en alimentation humaine depuis de nombreuses années (recettes dans le cahier technique « Variétés paysannes de maïs et tournesol pour une agriculture écologique et économe - 2009 »).

Depuis 2010, les travaux se sont poursuivis et intensifiés, dans le cadre du projet de recherche européen SOLIBAM piloté par l'INRA de Rennes.

Plusieurs actions ont été menées telles que :

- des **tests de transformation** (meunerie : farine et polenta, panification, cuisine...)
- des **tests de dégustations auprès du grand public et des agriculteurs**
- des **tests d'anciennes recettes retrouvées et l'élaboration de nouvelles**
- des **analyses des composants nutritionnels**

Un réseau d'agriculteurs transformateurs, de boulangers et de cuisiniers a été créé pour piloter le projet. La réalisation d'un livre de recette est prévue pour la clôture de celui-ci.

le projet Solibam en bref ...

Le projet européen Solibam fédère 22 partenaires publics et privés issus de dix pays européens, deux pays africains et un centre de recherche international. Il a pour objectif de développer la qualité, la diversité et les performances des cultures en agriculture biologique ou à faibles intrants.



PLATEFORMES : ACQUISITION DE RÉFÉRENCES, EXPÉRIMENTATION, VITRINE, MULTIPLICATION

La plateforme régionale d'expérimentation de Bio d'Aquitaine est située sur la ferme de Ribeyrolles, au Change (24) depuis 2001. Elle est implantée au centre des parcelles de production de maïs et suit la rotation des cultures de l'exploitation. Elle est entretenue avec les mêmes pratiques culturales que les grandes parcelles, c'est-à-dire en agriculture biologique et depuis 2003, sans irrigation.

L'implantation, le suivi de la plateforme et les notations sont effectués par les animateurs-techniciens du programme « l'Aquitaine cultive la biodiversité ».



Plateforme régionale d'expérimentation de Bio d'Aquitaine sur les variétés paysannes de maïs et tournesol (2012 à gauche, 2010 à droite).

Sur la plateforme (surface variable, env.1/2 hectare) :

→ maïs, tournesol et autres espèces (sorgho, millet, moha, lupin...)

→ une soixantaine de variétés de maïs,

→ une dizaine de variétés de tournesols

Différents travaux sont réalisés sur la plateforme régionale d'expérimentation :

→ OBSERVATION DES NOUVELLES VARIÉTÉS

Avant de les expérimenter en conditions de production chez les producteurs, les nouvelles variétés collectées chaque année sont observées sur la plateforme régionale d'expérimentation afin de déterminer : leur précocité, sensibilités particulières aux maladies, ravageurs, verse... et leur potentiel de rendement.

→ OBSERVATION DES POPULATIONS SÉLECTIONNÉES EN PLEINS CHAMPS

Chaque agriculteur qui expérimente et sélectionne une variété population en pleins champ retourne à l'association une partie des graines sélectionnées. Un échantillon de chaque variété retournée est semé sur la plateforme d'expérimentation. Ces micro-parcelles ont pour but de montrer la biodiversité des variétés cultivées par les producteurs partenaires ainsi que de réaliser des observations plus précises sur leur comportement et leur évolution. Il n'y a pas de répétitions pour les micro-parcelles car l'objectif est d'observer les différentes variétés dans un même lieu mais non de les comparer entre elles.

→ EXPÉRIMENTATION ET PRÉSENTATION DE DIFFÉRENTS PROTOCOLES DE CRÉATION VARIÉTALE

Le travail de sélection et d'amélioration de populations pour la création d'hybrides adaptés à l'agriculture biologique est, depuis 2002, réalisé sur la plateforme du Change.

Depuis 2008, un protocole brésilien de création variétale est également expérimenté sur cette plateforme. Il a surtout une vocation pédagogique puisqu'il n'est pas réalisé en conditions d'isolement et sert de support aux travaux effectués chez les agriculteurs.

→ MULTIPLICATION DE VARIÉTÉS DE CONSERVATION

Certaines variétés ne sont pas multipliées en pleins champs par les agriculteurs car leur potentiel de production est trop faible et les contraintes de mise en place trop importantes. Lorsque le stock de ces variétés s'affaiblit il est nécessaire de les multiplier une année. Pour cela, des micro-parcelles de fécondations manuelles protégées sont mises en place sur la plateforme. Ce travail est long et fastidieux. Des alternatives ont été développées pour la multiplication de ces variétés par des réseaux de jardiniers amateurs, par exemple (S.O.S maïs et tournesol, conservation collective du stock vivant - cf.p.32)

→ RÉALISATION D'ESSAIS DANS LE CADRE DE PROGRAMMES DE RECHERCHE

La plateforme accueille régulièrement des essais réalisés dans le cadre des programmes de recherche auxquels participe Bio d'Aquitaine (FSO, Etude flux de gènes, CASDAR Pro-Abiodiv, Essais avec le Portugal...).

En 2011, par exemple, un essai sur différentes souches de la population Grand Roux Basque a été mis en place avec l'INRA de Montpellier dans le cadre du programme SOLIBAM. Cet essai a pour but d'évaluer et de comparer la diversité génétique des variétés conservées in situ et celle des variétés conservées dans les banques de germoplasme de l'INRA.

→ SUPPORT DE RENCONTRES ET ÉCHANGES POUR LE PARTAGE DES SAVOIR FAIRE

Cette plateforme est également un important lieu de rencontres et d'échanges sur le thème de la biodiversité cultivée. Chaque année, de nombreuses visites y sont organisées afin de montrer la diversité des populations en sélection dans des fermes et les nouvelles variétés collectées. Ces rencontres sont également l'occasion de partages de savoir-faire sur les techniques paysannes de sélection et d'amélioration. Elles réunissent agriculteurs, animateurs et chercheurs dans une logique de recherche et sélection participative. Différentes délégations régionales, nationales et internationales (Portugal, Italie, Guatémala, Inde, Brésil...) sont venues ou projettent de venir sur la plateforme dans le cadre de partenariats, notamment avec des instituts de recherche.

Collection de blés paysans - plateforme du CETAB

Le CETAB, Centre et Terres d'Accueil des Blés, met en place depuis 2005 en Lot-et-Garonne une plateforme présentant plus de 200 variétés paysannes de blés et autres céréales à paille.

Des observations et notations sont réalisées sur les variétés et des visites sont organisées, dont une annuelle ouverte à tous. Des travaux de recherche ont été réalisés et sont menés en partenariat avec la recherche (INRA : Isabelle Goldringer, Dominique Desclaux...), notamment sur de la création variétale. Ces travaux montrent que le travail de conservation peut déboucher sur de nouvelles possibilités. Les croisements effectués présentent de beaux potentiels.



Intervention de Tom Wagner (sélectionneur américain de variétés anciennes) lors d'une journée d'échanges



Échanges de savoir-faire lors de la visite d'une délégation canadienne.



Plateforme régionale d'expérimentation sur les variétés paysannes de maïs et tournesol - 2010

UNE FÊTE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ CULTIVÉE

Depuis 2006, chaque année en période de récolte (maïs ou blé), paysans et consommateurs venus d'Aquitaine et de plus loin, se réunissent pour fêter la biodiversité cultivée.

La première fête a été organisée au pays Basque, en réaction au contexte législatif sur les OGM et en soutien au faucheur volontaire, dans une idée d'action positive, d'alternatives aux OGM et hybrides avec la biodiversité cultivée. Avec comme principale action une collecte participative festive de maïs population, les 2 premières éditions étaient alors appelées « Fête des cueilleurs volontaires de biodiversité ».

En 2008, c'est le département de la Dordogne qui accueille la fête pour deux années. Celle-ci est alors rebaptisée « Fête de la biodiversité cultivée ».

Elle sera ensuite organisée dans les Landes puis en Lot-et-Garonne où elle est avancée au printemps pour valoriser les espèces développées dans ce département : céréales à paille et potagères.

Lors de la dernière édition la thématique de la biodiversité animale a été développée.

Les acteurs des semences paysannes en région Poitou-Charentes (CBD) ayant participé à plusieurs éditions, ont développé leur version de la fête de la biodiversité cultivée depuis 2008 l'appelant alors « Fête des cueilleurs de biodiversité ».

Au cours de ces journées, paysans et citoyens de tous horizons ont pu découvrir l'intérêt des semences de population et des espèces rustiques pour l'agriculture d'aujourd'hui et de demain.



Cueillette festive de maïs population lors de la fête de la biodiversité en Dordogne 2009



Visite de la collection des blés du CETAB - Fête de la biodiversité en Lot-et-Garonne 2012

La Cab Pays de la Loire : « Des Blés bio...diversité »

Un programme lancé depuis 2006 en grandes cultures et développement de populations dynamiques.

Source : Guide Technique « Des Blés bio...diversité » - Edition 2012

En Pays de la Loire, tout commence avec des paysans curieux et sensibles à cette cruciale question des semences. Ils rencontrent des pionniers, participent à des rencontres locales et nationales, notamment à Auzeville en 2003 qui va donner naissance au RSP : de nombreuses expériences de terrain existent, il faut les mutualiser et montrer qu'il existe des alternatives aux variétés modernes.

Suite à ces rencontres, quelques paysans des Pays de la Loire sèment des variétés paysannes dans leurs jardins, dans des bouts de champs. Il faut bien commencer ! Dans le même temps, le Groupement des Agriculteurs Biologistes et Biodynamistes d'Anjou (GABB Anjou) organise une série de formations sur la réglementation des semences, la sélection, les expériences existantes ailleurs en France. Ces 4 journées donnent les bases nécessaires pour initier un travail plus méthodique, et permettent de créer un groupe de travail.

Il apparaît alors **nécessaire d'accompagner les initiatives paysannes privées pour monter un projet cohérent, collectif** : la Coordination AgroBiologique des pays de la Loire (CAB, qui regroupe les GAB et CIVAM BIO des 5 départements des Pays de la Loire) dépose un programme expérimental auprès de la région des Pays de la Loire. Un financement annuel de 12 500 € est accordé, complété par la participation des GAB et du CIVAM bio de la région. La dimension régionale permet de fédérer davantage de producteurs et d'apporter ainsi une dynamique plus importante à ce projet. Pour des raisons de compétences disponibles, de moyens humains, et parce que le noyau dur des producteurs impliqués était en Maine et Loire, c'est au GABB Anjou qu'ont été déléguées la coordination et l'animation de cette action.

C'est Florent Mercier, jeune éleveur bio du Maine et Loire, qui est à l'origine du **travail sur les blés**. Suite à la formation organisée par le GABB Anjou il s'est passionné pour les variétés paysannes de blé, il a exploré les vieux livres sur les froments, participé aux rencontres organisées par le RSP.

Responsable du programme expérimental, il en est aussi le moteur : bibliographie, mise en lien avec les chercheurs et les autres passionnés, recherche d'échantillons de semences, observation et connaissance du blé ... Une implication indispensable pour la réussite du programme. Et qui permet de sortir des sentiers battus, par exemple en expérimentant les blés poulards. **Ce programme est avant tout une construction commune avec les producteurs qui participent, alimenté en permanence par les expériences transmises par les autres groupes en France, animé par le technicien en charge du programme expérimental.**



27 juillet 2013, visite technique de la collection de blés anciens à Bouchemaine (49) chez Florent Mercier - Programme expérimentation CAB Pays de la Loire.



27 juillet 2013, comptage des épis, journée battage collectif sur la plate-forme blés populations chez Florent Mercier à Bouchemaine (49) - Programme expérimentation CAB Pays de la Loire.

« J'ai démarré la culture des blés paysans il y a 6 ans grâce au programme expérimental de la CAB. En 1ère année, avec 4 autres paysans proches, on a essayé 3 variétés sur 10 m² (100 grammes de semence). J'avais le Barbu de l'Aveyron et le Redon Sixt/Aff 15746, par hasard ! L'idée était de rentrer dans la dynamique et d'essayer, et... pourquoi pas ? A priori, je n'avais pas vraiment d'attente ; je n'aurais pas commencé seul. Au départ, on n'était pas dans l'optique de faire de la farine, mais seulement de dire « allons-y, si ça peut avoir un intérêt », comparer en fonction des terres, etc... de la curiosité, finalement ! On a continué et, en 2009, tout a été ressemé chez un paysan voisin et on a récolté collectivement. Les variétés ont été mélangées : on obtient des meilleurs comportements. Les variétés se complètent. J'espère qu'en mélange elles verseront moins. La même année on a pris un autre mélange pour comparer : la « population dynamique ». On ne sait pas ce qu'on va trouver à la fin, alors autant avoir plusieurs cordes à notre arc. Finalement, on observe ce qui se comporte le mieux, quel est le meilleur compromis entre le rendement, la facilité de culture et la qualité du pain derrière. On fait de la sélection qui est utile pour nous.

Ce travail collectif est intéressant ; ça va permettre de réexpliquer pourquoi la bio a une approche si particulière. Et pourquoi historiquement, il y avait des variétés semées à tel ou tel endroit, avec des conditions spécifiques. Ça peut amener des gens à se poser des questions, et ne pas considérer que la bio c'est simplement « on ne met pas de produits chimiques ». Il y a aussi plein d'échanges informels. Je resème sur 1 hectare depuis 6 ans mon mélange de blés panifiables, à l'origine 2 variétés autrichiennes sélectionnées pour la bio. Je fais déjà de la farine avec ces blés « améliorants ». Depuis 2009, j'y ajoute 20% de variétés paysannes (barbu de l'Aveyron et Sixt/Aff) outre qu'ils sont beaucoup plus haut (140 à 160 cm mais ne versent pas dans le mélange !), ils apportent des arômes dans la farine et le pain »

Philippe JAUNET
éleveur laitier à Yzernay (49)

LES BLÉS POULARDS : DES PAINS ET DES PÂTES

« Je les ai tout d'abord regardés de loin, ces gros blés aux grains ronds et dodus, à l'épi courbé comme une faucille. Au début je passais à côté en les admirant comme on passe près d'une belle fleur juste pour le plaisir du moment, sans arrière-pensées. Je n'imaginai pas faire du pain avec ce type de variétés proche des blés durs. Puis vint le test de panification avec un poulard espagnol le « Jejar de Valencia ». Dégustation fut faite lors du tour de champs 2009 à Bouchemaine de plusieurs pains dont un avec ce poulard et ce fut une vraie révélation : le pain était bien sûr plus plat et un peu plus dense qu'avec les blés tendres, mais le goût, les arômes faisaient une vraie différence. La mie était très jaune. Un vrai potentiel existait finalement ! J'envisageais de mettre un quart de poulard dans le pain pour y apporter ses arômes... mais aussi ses qualités nutritionnelles non négligeables.

Historiquement, les poulards avaient aussi été cultivés au 19ème siècle en Auvergne et en Anjou pour en faire des pâtes et des biscuits, l'idée fit donc son chemin, avec les premiers tests de poulards en pâtes en 2010 avec le poulard d'Auvergne, la Nonette de Lausanne et le Jejar de Valencia, une belle réussite confirmée par de récents essais avec des Poulards italien, espagnol et chinois. Des goûts et des arômes que seuls des amidonniers ou engrains peuvent concurrencer.

Seul bémol pour cette valorisation pastière des poulards, éviter des années humides comme 2007 qui rendront le grain trop tendre, et sélectionner dans cette belle biodiversité « poularde » des variétés aux grains durs et vitreux qui donneront plus de semoule que de farine pour une bonne tenue des pâtes à la cuisson. Il faudra aussi bien maîtriser la mouture pour obtenir une belle semoule ou au moins un bon intermédiaire entre semoule et farine.... un renouveau des blés poulards à l'horizon ?!



Franck PERRAULT
boulangier en Maine et Loire et futur paysan-boulangier-pastier

QU'EST-CE QU'UNE POPULATION DYNAMIQUE ?

Un troupeau de blés qui évolue au fur et à mesure des années !

Le troupeau – ou « population » – est constitué d'une multitude d'individus différents, par exemple en mélangeant plusieurs variétés. Si on resème chaque année ce mélange en utilisant une partie de la récolte, alors le troupeau évolue : les individus les plus productifs font plus de grains et se retrouvent donc en plus grande proportion dans la récolte, qui est aussi la future semence. Résultat, les blés les plus productifs dans le contexte local sont de plus en plus présents dans la population dynamique...

C'est la sélection la plus simple, la sélection naturelle.

Les premières expériences montrent que ces populations dynamiques s'adaptent vite au terroir et au paysan pour peu que la diversité de départ soit suffisante. Une diversité qui s'enrichit un peu chaque année. Les rares croisements entre blés – 1 à 2% – donnant naissance à de nouvelles variétés : de la « création variétale » spontanée, aussitôt soumise à la sélection locale. Attention cependant, certaines caractéristiques autres de la population – comme la qualité boulangère ou la résistance à la verse – peuvent s'améliorer ou, plus souvent, se détériorer...



Epi d'escourgeon (orge à 6 rangs)

LA POPULATION DYNAMIQUE : POURQUOI ?

Lors du bilan des essais 2008, certains producteurs impliqués dans le programme depuis le début demandent d'aller plus loin que les sites pilotes : « il faut pouvoir comparer ces variétés paysannes dans nos champs, dans nos conditions de semis, avec notre matériel ». Après réflexion collective, il est décidé de créer un mélange de 11 variétés qui sera semé chez 5 producteurs de la région, ainsi que sur la collection et les sites pilotes.

POURQUOI UN MÉLANGE ?

- **pour des raisons pratiques** : nous n'avons pas assez de semence pour réaliser des essais dont la récolte sera perdue. Car nos faibles moyens ne nous permettent pas de récolter avec une moissonneuse batteuse d'expérimentation plusieurs essais chez les producteurs. Et dans une grosse moissonneuse, les fonds de batteuse rendent inutilisable la récolte pour de futurs essais, sauf à disposer d'au moins 1/2 hectare pour nettoyer la moissonneuse avec les tours du champ. Ceci demande une grande quantité de semence rendue possible par un mélange.

- **pour des raisons agronomiques** : chaque variété n'a pas les mêmes besoins au même moment, les mêmes sensibilités aux maladies, ainsi le rendement d'un mélange est plus stable et au moins égal à la moyenne des variétés cultivées séparément. De plus il existe des synergies connues pour les qualités boulangères. Sur les conseils des chercheurs de l'INRA : il faut expérimenter les « populations dynamiques », ces mélanges ressemés chaque année qui s'adaptent au terroir et aux pratiques culturales. Un mélange varié donne un comportement moyen des variétés paysannes, contrairement à une seule variété au comportement nécessairement particulier : ce mélange va devenir notre variété « témoin ».

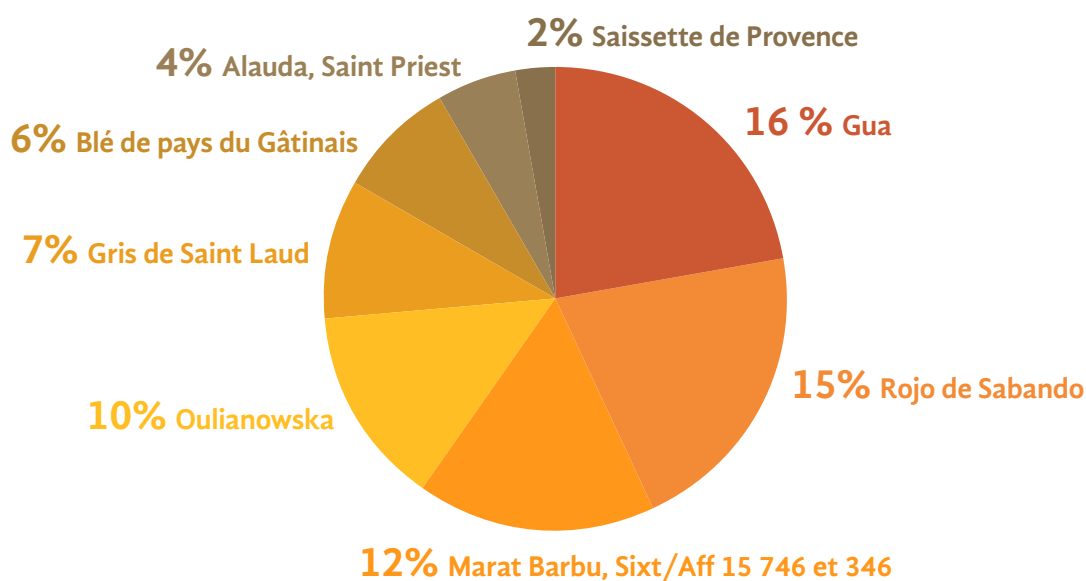
Un minimum d'intervention humaine peut s'imposer et la composition de la population de départ jouera un rôle déterminant.

Chaque producteur qui cultive la population dynamique s'engage à la ressemer chaque année et à mettre tout en œuvre pour éviter les mélanges avec d'autres variétés (blés modernes, triticales, ...) au semis, la récolte et au stockage. Une nouvelle population dynamique de blés tendres a vu le jour en 2011, pour des sols très riches à fort risque de verse.

LA POPULATION DYNAMIQUE : COMMENT ?

Pour constituer une population dynamique, on réalise un mélange de plusieurs variétés. La récolte de ce mélange est ensuite ressemée. Chaque année, le grain récolté est aussi la future semence. Ainsi les individus de blé ayant produit plus de grains vont nécessairement être plus présents l'année suivante dans ce mélange qui devient « dynamique », c'est-à-dire qui évolue d'année en année. Concrètement cette sélection naturelle dans le terroir de la ferme va aboutir à un **mélange de plus en plus productif et adapté au climat, au sol, aux pratiques culturales**. Mais **les recherches de l'INRA montrent qu'il peut aussi prendre des directions non souhaitées** : augmentation de la hauteur de paille et plus grande sensibilité à la verse, valeur boulangère qui se détériore. C'est pourquoi, pour composer notre première population dynamique, nous avons choisi des variétés avec une paille solide, et si possible plutôt productives et complémentaires. Car la qualité d'une population dynamique va fortement dépendre du mélange de départ.

En octobre 2008, grâce aux observations accumulées et à la disponibilité en semence issue de sites pilotes, nous avons composé un **mélange de 11 variétés paysannes européennes, base de notre première population dynamique** :



La Saissette de Provence est à dose homéopathique car sensible à la verse mais très intéressante par ailleurs pour sa teneur en protéines et son exceptionnel développement végétatif. Très reconnaissable à son épi violet-noir, il est aisé de suivre son évolution dans le mélange. Contre toute attente elle a tendance à disparaître (elle donne de tous petits épis en mélange). Etrange ! Preuve qu'il est impossible de prévoir à l'avance quelles variétés vont s'imposer au fil des années. Sans oublier les nouvelles variétés qui vont naître des 1 à 2 % de croisements entre les blés.



1er juillet 2013, visite de la collection de blés anciens à Bouchemaine (49) chez Florent Mercier - Programme expérimentation CAB Pays de la Loire.



Parcelle de blés populations chez Florent Mercier à Bouchemaine (49) - Programme expérimentation de la CAB Pays de la Loire.

Semences de population
**Partenaires
et ressources**



42 Partenaires nationaux du réseau FNAB sur la thématique des semences de population en grandes cultures

47 Ressources et bibliographie dans le réseau FNAB

Les partenaires nationaux du réseau FNAB sur la thématique des semences de population en grandes cultures et de la biodiversité cultivée

De nombreux partenaires travaillent sur les semences de population avec le réseau FNAB, tant sur la mise en réseau avec d'autres structures, que sur les actions de terrain et le développement d'expérimentations dans une logique de recherche participative.

La liste suivante n'est pas exhaustive, elle présente essentiellement les partenaires nationaux. Si vous souhaitez contacter les partenaires locaux, nous vous invitons à vous rapprocher des réseaux nationaux (RSP, FADEAR, FN CIVAM...) ou des structures FNAB locales.

RÉSEAU SEMENCES PAYSANNES (RSP)

La FNAB est un des 4 membres fondateurs du RSP, créé en 2003.

Aujourd'hui, le RSP est constitué de plus de soixante-dix organisations, impliquées dans des initiatives de promotion et de défense de la biodiversité cultivée et des savoir-faire associés.

Outre la coordination et la consolidation des initiatives locales, le RSP travaille à la promotion de modes de gestion collectifs et de protection des semences paysannes, ainsi qu'à la reconnaissance scientifique et juridique des pratiques paysannes de production et d'échange de semences et de plants.



CONTACT :

Tel. : 05 53 84 44 05

contact@semencespaysannes.org

www.semencespaysannes.org

FNCIVAM

La Fédération Nationale des CIVAM (FNCIVAM) est la tête de réseau du réseau CIVAM. Le réseau CIVAM est un acteur associatif du développement agricole et rural qui œuvre depuis plus de 50 ans pour des campagnes vivantes et solidaires. Il se compose à ce jour de près de 140 groupes répartis sur 17 régions et réunit près de 13000 adhérents. La spécificité de l'action de ce réseau repose sur la place centrale des agriculteurs et du collectif dans l'innovation, la recherche et l'évolution des pratiques agricoles. Cette singularité permet au réseau CIVAM d'être porteur d'enjeux et de modernité (agro écologie, localisation de l'économie, activité et vie en milieu rural...).

Plusieurs CIVAM départementaux et/ou régionaux travaillent sur le thème des semences paysannes, souvent en lien avec les structures FNAB locales.



CONTACT :

Tel : 01 44 88 98 58

fncivam@globenet.org

www.civam.org

FADEAR- RÉSEAU DE L'AGRICULTURE PAYSANNE

Les 60 associations membres de la FADEAR (Fédérations des Associations de Développement de l'Emploi Agricole et Rural) regroupent des paysans (pour majorité membres de la Confédération Paysanne) et d'autres acteurs du monde rural réunis par l'envie de partager leur expérience et leurs savoir-faire pour permettre de maintenir et d'installer des paysans nombreux et de faire vivre les valeurs de l'agriculture paysanne.

Leurs principales missions sont la formation, l'accompagnement à l'installation et à la transmission des fermes et l'accompagnement de projets collectifs.

L'autonomie et le travail avec la nature étant deux axes importants de l'agriculture paysanne, plusieurs ADEAR et ARDEAR (en région) sont engagées dans des projets autour des semences paysannes, notamment en partenariat avec des structures FNAB.



CONTACT :

Tel. : 01 43 63 91 91

contact@fadear.org

www.agriculturepaysanne.org

INSTITUT TECHNIQUE DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (ITAB)

Créé en 1982, l'ITAB est l'organisme professionnel national dédié à la recherche-expérimentation en agriculture biologique. Sa commission semences et plants a pour objectifs de sélectionner et gérer des ressources végétales robustes, pour des systèmes performants et résilients, pour des produits biologiques de qualité. Elle intervient également sur le volet réglementaire des semences, au niveau Européen via IFOAM-UE et ECO-PB, et au niveau national (CTPS, le Ministère de l'Agriculture et INAO).

L'ITAB collabore directement avec la FNAB sur certains volets, mais également avec ses structures locales (GAB, GRAB) sur des projets thématiques. De nombreux projets de recherches sont conduits en collaboration avec les chercheurs INRA, notamment sur la recherche participative, les semences en AB, la qualité des produits, etc.



CONTACT :

Frédéric Rey, coordinateur de la commission semences et plants de l'ITAB

Frederic.Rey@itab.asso.fr

Tel. : 04 68 47 85 36

www.itab.asso.fr

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE (INRA)

L'INRA produit des connaissances scientifiques et accompagne l'innovation économique et sociale dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture et de l'environnement.

Plusieurs chercheurs de l'INRA sont impliqués dans des projets de sélection et de recherche participative avec des agriculteurs, notamment des structures du réseau FNAB. Différentes espèces sont concernées (potagères, fourragères, céréales à paille, maïs...) sur de nombreuses thématiques : création variétale participative, impact de la sélection paysanne sur l'évolution et l'adaptation des variétés paysannes, analyse des modes d'organisation collectifs de gestion de l'agro-biodiversité, lien entre la biodiversité cultivée et la biodiversité sauvage...



INFORMATIONS GÉNÉRALES :

www.inra.fr

CONTACTS :

Véronique Chable : INRA de Rennes, Veronique.Chable@rennes.inra.fr

Isabelle Goldringer : INRA du Moulon, isa@moulon.inra.fr

Laurent Hazard : INRA de Toulouse, Laurent.Hazard@toulouse.inra.fr

Nathalie Couix : INRA de Toulouse, Nathalie.Couix@toulouse.inra.fr

Dominique Desclaux : INRA UE Diascope, Mauguio, dominique.desclaux@supagro.inra.fr

Yuna Chiffolleau : INRA UMR Innovation et développement, Montpellier
chiffolle@supagro.inra.fr

Anne Zanetto : INRA UE Diascope, Mauguio, Anne.Zanetto@supagro.inra.fr

Stéphane Lemarié : INRA de Grenoble, stephane.lemarie@grenoble.inra.fr

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (CNRS)

Le CNRS est un organisme public de recherche qui produit du savoir et met ce savoir au service de la société. Implanté sur l'ensemble du territoire national, le CNRS exerce son activité dans tous les champs de la connaissance (scientifique, technologique et sociétale).



INFORMATIONS GÉNÉRALES

www.cnrs.fr

MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE (MNHN)

Au carrefour des sciences de la Terre, de la Vie et de l'Homme, le Muséum se consacre quotidiennement – et ce depuis près de 400 ans – à la nature et à ses relations avec l'espèce humaine. La prise de conscience environnementale et la sauvegarde de la planète sont au cœur des débats contemporains. Totalement engagé sur ces questions, le Muséum occupe une position de référence grâce à des missions variées : la recherche fondamentale et appliquée, la conservation et l'enrichissement des collections, l'enseignement, l'expertise et la diffusion des connaissances. Centre de recherche, le Muséum s'appuie sur des travaux en laboratoire et des expéditions dans le monde entier, un grand éventail de disciplines, des collections exceptionnelles et une expertise reconnue.



INFORMATIONS GÉNÉRALES :

www.mnhn.fr

CONTACT :

Pierre-Henri Gouyon, professeur au MNHN : gouyon@mnhn.fr

Elise Demeulenaere, CNRS : elise.demeulenaere@mnhn.fr

Frédéric Thomas, IRD : frederic.thomas@mnhn.fr

Emmanuelle Porcher : porcher@mnhn.fr

FONDATION POUR LA RECHERCHE SUR LA BIODIVERSITÉ (FRB)

La FRB est un point de convergence entre les différents acteurs scientifiques et les acteurs de la société de la biodiversité. Elle a officiellement été lancée en 2008, suite au Grenelle de l'environnement, par les Ministères en charge de la recherche et de l'écologie et créée par 8 établissements publics de recherche (BRGM, CIRAD, CNRS, IFREMER, INRA, IRD, IRSTEA, MNHN). Susciter l'innovation, promouvoir des projets scientifiques en lien avec la société et développer études, synthèses et expertises sont autant d'actions au coeur de son dispositif. À ce jour, plus de 110 structures, associations, entreprises, gestionnaires ou collectivités, ont rejoint la FRB, autour d'un but : relever les défis scientifiques de la biodiversité.



CONTACT :

Tél. 01 80 05 89 22

anne-marie.lebastard@fondationbiodiversite.fr

CIRAD

Le Cirad est un centre de recherche français qui répond, avec les pays du Sud, aux enjeux internationaux de l'agriculture et du développement.

Plusieurs chercheurs du CIRAD travaillent sur la problématique des semences paysannes avec les Pays du Sud.



CONTACT :

www.cirad.fr

LABORATOIRES MIXTES ET/OU UMR

La plupart des chercheurs travaillent dans des laboratoires dits « mixtes », ou désignés sous l'acronyme UMR pour « Unités Mixtes de Recherche », associant des personnels de différents organismes de recherche (CNRS, INRA...) et de différentes universités.

Certains de ces laboratoires sont spécialisés sur des thématiques touchant aux semences de population ou à la sélection participative.

UMR (INRA-UPS-CNRS) DE GÉNÉTIQUE VÉGÉTALE

Au sein de cette UMR, l'équipe Diversité, Evolution et Adaptation des Populations s'intéresse à la gestion dynamique à la ferme de la diversité cultivée, à l'impact des pratiques des paysans sur la diversité, et s'implique dans des projets de sélection participative.

Isabelle Goldringer, isa@moulon.inra.fr

Pierre Rivière, pierre.rivière@moulon.inra.fr

UMR (INRA-INPT) AGIR « AGROÉCOLOGIE, INNOVATION, RURALITÉS »

Laurent Hazard, laurent.hazard@toulouse.inra.fr

Nathalie Couix, nathalie.couix@toulouse.inra.fr

UMR (INRA-UPMF) GAEL « LABORATOIRE D'ÉCONOMIE APPLIQUÉE DE GRENOBLE »

L'un des thèmes de recherche importants de ce laboratoire est l'analyse économique des stratégies d'innovation, de leur impact et de leur régulation. Ces travaux portent en particulier sur les semences étudiées sous leurs différentes formes (semences commerciales, semences paysannes).

Stéphane Lemarié, stephane.lemarie@grenoble.inra.fr

UMR (INRA-CIRAD-MONTPELLIER SUPAGRO) « INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT DANS L'AGRICULTURE ET L'AGROALIMENTAIRE »

Dans le cadre de ses travaux sur les processus d'innovation et leurs effets de développement, l'UMR Innovation étudie la sélection participative comme une innovation sociale contribuant aux fondements d'une démocratie alimentaire.

Yuna Chiffolleau, chiffolle@supagro.inra.fr

UMR (CNRS-MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE) ECO-ANTHROPOLOGIE ET ETHNOBIOLOGIE

Dans ce laboratoire, des chercheurs en sciences sociales abordent les savoirs et savoir-faire naturalistes locaux : leur nature, leur construction et leurs interactions avec les autres formes de savoirs sur le vivant.

Elise Demeulenaere (CNRS), elise.demeulenaere@mnhn.fr

CENTRE A KOYRÉ (CNRS-EHESS-MNHN)

Christophe Bonneuil, christophe.bonneuil@cnrs.fr

« UMR CESCO (CENTRE D'ÉCOLOGIE ET DES SCIENCES DE LA CONSERVATION) »

Emmanuelle Porcher, porcher@mnhn.fr »

Ressources et bibliographie dans le réseau FNAB

OUVRAGES



VARIÉTÉS PAYSANNES DE MAÏS ET TOURNESOL POUR UNE AGRICULTURE ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOME

Cahier technique

Réseau Semences Paysannes, Agrobiopérigord, Bio d'Aquitaine

En vente 17 €



DES BLÉS BIO... DIVERSITÉ !

Guide technique

5 années d'expérimentation sur les semences paysannes en Pays de la Loire - Série 2011

Coordination Agrobiologique des Pays de la Loire, Triptolème, Réseau Semences Paysannes

En vente 15 €

VIDÉOS SUR INTERNET



L'AQUITAINE CULTIVE LA BIODIVERSITÉ

<http://www.youtube.com/watch?v=4JnVtwBz6jE>

Bio d'Aquitaine

publiée le 13 février 2014 - durée 24 :35



HISTOIRE DE BLÉ : CULTIVER DU BLÉ SANS APPORT EN ENGRAIS ET PRODUITS CHIMIQUES

http://www.dailymotion.com/video/xxgm59_histoire-de-ble-les-varietes-de-cereales-anciennes-semences-avenir-des-cerealiers-en-agriculture-bio_news

Graines de Noé - Bernard Ronot - Côte d'Or

publiée le 12 février 2013 - durée 26 : 43



BLÉS ANCIENS SANS NITRATE

<http://www.youtube.com/watch?v=enmMC0PILqE>

Entretien avec Bernard Ronot - durée 8 :31

FICHES / DOCUMENTS EN TÉLÉCHARGEMENT



« L'AQUITAINE CULTIVE LA BIODIVERSITÉ » 10 ANS D'EXPÉRIENCES ET D'EXPÉRIMENTATIONS SUR LES VARIÉTÉS PAYSANNES DE MAÏS ET DE TOURNESOL

En téléchargement sur le site internet

<http://www.agrobioperigord.fr/produire-bio/biodiversite-cultivee>

ou en format papier sur contact à AgroBio Périgord

Bio d'Aquitaine



L'AQUITAINE CULTIVE LA BIODIVERSITÉ - Expérimentation en variétés de population Édition 2013

En téléchargement sur le site internet

<http://www.agrobioperigord.fr/produire-bio/biodiversite-cultivee>

AgroBio Périgord et Bio d'Aquitaine

REMARQUE

Pour plus de documents édités par Bio d'Aquitaine (présentation de la maison de la semence potagère, protocoles espèces potagères, fiches techniques potagères) rendez-vous à la page web :

www.bio-aquitaine.com/produire-en-bio/ressources-techniques/

Thème : BIODIVERSITÉ



VARIÉTÉS PAYSANNES PANIFIABLES ADAPTÉES AU CONTEXTE MIDI PYRÉNÉEN

<http://www.aveyron-bio.fr/fr/produisez-bio/documents/GC3-Fiche-Varietes-paysannes-p.pdf>

APABA/FRAB Midi-Pyrénées



FICHE TÉMOIGNAGE BLÉS, FOURRAGÈRES...

<http://www.aveyron-bio.fr/fr/produisez-bio/documents/Fiche-Semences-Paysannes-web.pdf>

APABA/ADMM



FICHE THÉMATIQUE : DES AGRICULTEURS BIO PARTAGENT LEUR SAVOIR-FAIRE

<http://www.biomidipyrenees.org/file-fetch/191-fermestemoinsfrab-mp-biodiversite-cultivee.pdf>

BIO 82 / FRAB Midi-Pyrénées



FICHE CULTURE PETIT EPEAUTRE

<http://www.biomidipyrenees.org/article-780-fiche-culture-petit-epeautre>

Bio 82

BEAUCOUP D'AUTRES INFORMATIONS SUR LE SITE DES PARTENAIRES SUR LE SUJET DES SEMENCES PAYSANNES

Réseau Semences Paysannes www.semencespaysannes.org

FADEAR www.agriculturepaysanne.org

ITAB www.itab.asso.fr

Conclusion

CULTIVONS LA BIODIVERSITÉ JUSQUE DANS NOS ÉLEVAGES !

« Les semences populations, les semences paysannes, sont d'une immense diversité en grandes cultures car elles ont accompagné des générations de paysans sur de vastes territoires diversifiés. Leur renouveau répond à une multitude de défis, et chaque paysan, chaque collectif a ses priorités : autonomie, biodiversité, techniques culturales, saveur, nutrition, recherche participative, culture, paysage ou histoire, etc. Il en est de même pour les autres productions végétales, en maraîchage et en arboriculture bien évidemment, mais aussi en vigne et cultures fourragères. Chaque espèce a ses particularités et il est parfois nécessaire de défricher lorsqu'il s'agit d'une espèce orpheline, c'est à dire abandonnée des sélectionneurs et des cultivateurs depuis longtemps comme le carthame, le pois carré, la cameline, le sarrasin, l'amidonnier... **un vivier d'espèces cultivées oubliées ou renaissantes où devront piocher les agriculteurs pour façonner l'agriculture de demain, une « agriculture bio...diversité » !** Ce travail de conservation, de sélection, bref de gestion dynamique, est impérativement à mener en réseau ! Car chaque céréalier et encore moins chaque maraîcher n'aura le temps et l'énergie de produire et sélectionner seul toutes ses semences. Et même s'il y parvient, **ces semences sont aussi un moyen d'enrichir le lien entre les paysans d'ici et d'ailleurs, les chercheurs, les citoyens, bref d'ensemencer les échanges et la coopération !**

Ces enjeux et problématiques concernent également les semences... animales ! Aujourd'hui, les éleveurs ont bien souvent le choix entre, d'une part, des races locales rustiques à petits effectifs et fréquemment à faible productivité, et, d'autre part, des races spécialisées sélectionnées en élevages intensifs. En France, il n'y a pas de sélection animale pour l'agriculture biologique, et si l'éleveur bio utilise l'insémination artificielle ou achète des poussins, il est dépendant d'un schéma de sélection déconnecté des réalités de l'agriculture bio et qui bien souvent participe activement à la perte de diversité génétique de la race. Pour autant **les races animales sont des populations (chaque individu est différent, mais avec une certaine homogénéité des caractères) et la réglementation, pour l'instant, n'interdit pas à l'éleveur de choisir ses reproducteurs femelles et mâles. Ceci permet une sélection paysanne alternative.** Il existe quelques rares exemples comme celui de 500 éleveurs suisses de la race brune (race mondialisée de vache laitière) qui ont su garder une grande diversité génétique (grâce à la monte naturelle) et la mixité (lait/viande) avec comme critère essentiel une vache sans soucis et productive à l'herbe (et non à l'ensilage et aux céréales), en plaine comme en montagne. Cette sélection paysanne est aujourd'hui reconnue et connaît un succès grandissant.

Les producteurs et leurs fermes bio ne sont pas standards, sont ancrés dans un terroir, il n'y a pas de variété ou de race idéale, mais il y a de la biodiversité cultivée et élevée à renouveler, à sélectionner et à transmettre aux futures générations de paysans ! »

Florent MERCIER

éleveur de vaches laitières (49) / référent CAB expérimentations grandes cultures
(membre actif de Triptolème et Réseau Semences Paysannes)



Conclusion

LES GRAINES, TRÉSOR DE L'HUMANITÉ

« Nos contacts internationaux directs ou indirects nous permettent d'acquérir des savoir-faire multiples afin de reconstituer le puzzle des connaissances perdues ayant accompagné des générations d'agriculteurs qui ont produit leurs semences pendant des millénaires.

« La pire des catastrophes qui soit arrivée à la planète c'est la découverte de l'agriculture par l'homme » ! ...

C'est une réflexion que j'ai entendue récemment. Il est vrai que si l'homme n'avait pas découvert le moyen de semer des cultures, l'espèce humaine serait restée au stade de peuplades vivant de cueillette, chasse et pêche ; la terre n'en serait pas là, mais nous non plus ne serions pas là !

Outre le débat plus fondamental de l'intérêt de l'Homme sur la Terre, celui qui m'intéresse aujourd'hui est celui de l'importance de la semence pour les hommes. Dans cette affirmation, on évalue toute la primordialité de la semence au cours de l'évolution humaine ainsi que pour sa pérennité. **La semence est donc bien un élément politique majeur dans l'évolution des peuples.**

Ce n'est donc pas par hasard si les plus grandes firmes financières qui dirigent notre monde sont impliquées dans la semence ! **Celui qui détient les graines tient en sa possession le passé et l'avenir de l'Humanité...**

Répartir ce pouvoir sur la plus grande quantité d'êtres humains est un acte politique fort que nous devons mettre en pratique pour les générations futures si nous voulons qu'elles puissent rester libres ! >>

Bertrand LASSAIGNE

producteur polyculture-élevage (24) /
réfèrent biodiversité à Bio d'Aquitaine
administrateur à Agrobio Périgord
réfèrent FNAB au COS de la FRB
initiateur du programme « L'Aquitaine cultive la biodiversité »



Édition



• FNAB •
Fédération Nationale
d'Agriculture **BIOLOGIQUE**

40, rue de Malte, 75011 PARIS
01 43 38 38 69
info@fnab.org
www.fnab.org



6 Rue du Château Trompette,
33000 Bordeaux
05 56 81 37 70
info@bio-aquitaine.com
www.bio-aquitaine.com



• CAB •
Les Agriculteurs **BIO** des Pays de la Loire

9, rue André Brouard - BP 70510
49105 ANGERS Cedex 02
02 41 18 61 40
cab@biopaysdelaloire.fr
www.biopaysdelaloire.fr

Contenus

Claire TOURET, Chargée de mission Filières de commercialisation (FNAB)
Élodie GRAS, Chargée de mission Biodiversité (Bio d'Aquitaine)
Marie NICOLAÏ, Chargée de mission Productions Biologiques (GABB Anjou)

Avec la participation de :

Tony CHOCADELLE, Dominique MARION (administrateurs FNAB), Bertrand LASSAIGNE (Administrateur AgroBio Périgord), Florent MERCIER, Thierry BONNIER (référénts semences de population CAB Pays de la Loire)

Expertise juridique

Réseau Semences Paysannes

Conception graphique

Valentina REBASTI, chargée de communication (Bio d'Aquitaine)

Crédits photos

FNAB, Bio d'Aquitaine, Cab Pays de la Loire, GRAB d'Auvergne, OPABA, Bio de Provence Alpes Côte d'Azur, Solibam

Ce document a été co-financé par le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.
Toutefois, sa responsabilité ne saurait être engagée.



Avec la contribution financière
du compte d'affectation spéciale
développement agricole et rural